

→ Rapport d'activité 2019



LISTE DES E.P.C.I. membres au 31/12/2019

Communauté Urbaine Caen la mer
Communauté de Communes Val ès dunes
Communauté de Communes Cœur de Nacre
Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
Communauté de Communes du Pays de Falaise
Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande
Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge
Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau
Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage
Communauté d'Agglomération Mont St Michel - Normandie
Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo
Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco
Communauté de Communes Bayeux Intercom
Communauté d'Agglomération Flers Agglo
Communauté de Communes Granville Terre et Mer
Communauté de Communes Villedieu Intercom
Communauté de Communes Baie du Cotentin
Communauté Urbaine d'Alençon
Communauté de Communes Blangy - Pont-l'Evêque Intercom
Communauté de Communes Pays de Honfleur - Beuzeville
Communauté d'Agglomération Le Cotentin
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
Isigny Omaha Intercom
Conseil Départemental du Calvados
Conseil Départemental de la Manche
Conseil Départemental de l'Orne

Sommaire

1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle Métropolitain	5
1.1. Territoire et domaines d'actions	5
1.2. Moyens humains et financiers	6
2. Conduite du SCoT Caen-Métropole	9
2.1 Révision du SCoT	9
2.2 Animation des travaux et de l'Observatoire foncier	10
2.3 Animation partenariale	12
2.4 Perspectives 2020	13
3. Urbanisme règlementaire	14
4. Urbanisme commercial	17
5. Politiques contractuelles	19
5.1 Programmes LEADER 2014-2020	19
5.2 Agriculture et alimentation	29
5.4 Mise en place des politiques énergie-climat sur le territoire du Pôle Métropolitain	33
5.5 Mobilité durable	36
6. Coopérations interterritoriales	37
6.1. 2019, Isigny Omaha Intercom.	37
6.2. Enquête Déplacements Manche et Orne	38
6.3. Contribution n°2 au SRADDET	38
6.4. Contribution n°3 au SRADDET	38
6.5. Animation et veille	38
6.6. Perspectives pour 2020	38
6.7. Programmes européens, coopérations transfrontalières, transnationales et régionales	39
Annexes : instances du Pôle métropolitain	44

► 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle Métropolitain

1.1. Territoire et domaines d'actions

Un vaste territoire de projets de plus de 1 275 000 habitants

Caen Normandie Métropole regroupait fin 2019 :

- **Périmètre SCoT** : la Communauté urbaine Caen la mer et 4 Communautés de Communes (365 000 habitants).
- **Périmètre SOCLE** : le territoire du SCoT et la CdC du Pays de Falaise, 208 communes (394 000 hab.).
- **Périmètre RÉSEAU** : 17 intercommunalités de l'Ouest de la Normandie, trois Conseils Départementaux - Calvados, Manche et Orne, en plus des 6 EPCI membres du SOCLE.

Lieu de dialogue et de coordination

Le Pôle Métropolitain est un outil de coordination et de coopération :

- il mène, à la demande de ses membres, des **actions d'intérêt métropolitain** définies dans le cadre d'un programme de travail triennal ;
- il assure des fonctions de représentation, de discussion et de **contractualisation** auprès des acteurs publics (programme LEADER, Projet Alimentaire Territorial...);
- il exerce une compétence d'élaboration, d'approbation, de suivi et de modification du Schéma de Cohérence Territorial (**SCoT**) et du Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**).



1.2. Moyens humains et financiers

► Organigramme

L'effectif se compose de 11 agents au 31 décembre 2019 :

- **Direction** : Jean-Luc LEGAREZ

- **Administration générale** :

Chargée de la gestion des assemblées : Véronique CARETTE

Chargée des finances et des ressources humaines : Sandra GENNESSEUX

- **SOCLE** :

Chargée de mission POLITIQUES CONTRACTUELLES : Émilie PATRY-LEBLANC

Chargée de mission AGRICULTURE ET ALIMENTATION : Valérie ROBERT

Chargé de mission URBANISME : Anthony HUBERT

Chargée de mission ENVIRONNEMENT/PCAET : Aurélie LETELLIER

Animatrices LEADER : Federica SEGNA et Mailys GAUTIER

Gestionnaire LEADER : Cécile MILCENT

- **RESEAU**

Chargée de mission PÔLE MÉTROPOLITAIN RÉSEAU : Adèle OLIVIER-GENESTAR

Accueil de 3 stagiaires en 2019 : Lucie ANNE (PCAET), Malvina MATHIEU (urbanisme) et Chaïma LAARIBI (Interreg MMIAH)

► Finances

- Pour l'exercice 2018, les cotisations sont les suivantes :
 - 10 cts/habitant pour l'adhésion de base (EPCI du SOCLE et du RESEAU) ;
 - 90 cts/habitant pour la partie du SCOT de Caen-Métropole (5 EPCI) ;
 - 86 cts/habitant pour la part actions pour les EPCI concernés (6 EPCI) ;
 - 15 cts/habitant pour la part PCAET (6 EPCI).

Pour les 3 départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la contribution totale est fixée à 20 000 €, soit respectivement 10 000 €, 6 000 € et 4 000 €.

► Compte administratif

Le Compte Administratif 2019 est établi corrélativement au Compte de Gestion 2019 dressé par le Trésorier Payeur voté le 7 février 2020. Il se présente ainsi :

Exécution du budget 2019

- Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	DEPENSES	RECETTES	Total
Section de fonctionnement	1 521 581,07 €	1 310 698,89 €	-210 882,18 €
Report 2018			- €
Section de fonctionnement	- €	469 633,49 €	469 633,49 €
RESULTAT CUMULÉ			
Section de fonctionnement	1 521 581,07 €	1 780 332,38 €	

Pour mémoire, il avait été décidé en 2019 de ne pas augmenter les contributions des membres. Le résultat de l'exercice N-1 était de 469 633,49 euros, celui de l'exercice 2019 est de - 210 882,18 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2019 s'établit donc à 258 751,31 euros (contre 469 633,49 euros en 2018).

- Section d'investissement

Résultat de l'exercice	DEPENSES	RECETTES	Total
section d'investissement	160 424,53 €	381 811,95 €	221 387,42 €
Report 2018			
section d'investissement	- €	54 617,98 €	54 617,98 €

Ce résultat excédentaire s'explique par un niveau de réalisation des dépenses inférieur aux prévisions pour les chapitres 011, 012, et au chapitre 67 et l'encaissement tardif de subventions d'investissement d'un montant de 125 820 € relatif à l'EMD et l'obligation d'un amortissement d'environ 260 000 € en 2019. Le reste des recettes concerne les amortissements.

La répartition de ces dépenses est la suivante : Dans le cadre de la révision du SCOT, et de l'étude sur les espaces interstitiels, le pôle a réalisé 118 000 € de dépenses. Le reste concerne le renouvellement du parc informatique et des amortissements.

► Actes administratifs

Le bureau syndical s'est réuni les : 25 janvier, 13 avril, 21 juin, 21 septembre, 27 septembre, 6 décembre.

Le Comité syndical s'est réuni les : 8 février, 6 mars, 19 mars, 16 avril, 24 mai, 18 octobre, 13 décembre

Les délibérations sont en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.caen-metropole.fr/content/deliberations-du-comiteconseil-syndical>

<http://www.caen-metropole.fr/content/deliberations-du-bureau>

► Communication

Le Pôle métropolitain dispose d'un site internet : www.caen-normandie-metropole.fr

Les actions de communications se concentrent sur l'accompagnement et la mise en œuvre des projets (SCoT, PCAET, PAT, etc.).

► 2. Conduite du SCoT Caen-Métropole

Le SCoT est l'outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un bassin de vie. Il vise à mettre en cohérence les politiques publiques dans le domaine de l'environnement, de l'habitat, de l'économie, du commerce et des mobilités. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable et d'équilibre territorial.

L'élaboration du SCoT Caen-Métropole a été prescrite en 2004, pour faire suite au Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise (SDAC) approuvé en 1994. Le SCoT a été approuvé le 20 Octobre 2011, et il a été modifié en 2013 (Modification simplifiée n°1) et en 2016 (Modification n°1, avec ajout d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial). L'analyse des résultats à 6 ans a été approuvée en 2017.

En parallèle, la révision du SCoT Caen-Métropole a été prescrite par le Comité syndical dès le 5 juillet 2013. Les travaux menés de 2013 à 2017 ont porté sur la mise en œuvre du SCoT et sur certaines études spécifiques (commerce, trame verte et bleue, foncier, etc.). La démarche de révision a attendu l'achèvement du processus de fusion des intercommunalités en 2017 pour réellement débuter. Les travaux de révision à proprement parler se sont alors déroulés en 2018 et en 2019.

Les documents approuvés et exécutoires sont téléchargeables sur le site internet de Caen-Métropole :

<http://caen-metropole.fr/content/scot-revise-executoire>

2.1 Révision du SCoT

Si l'année 2018 a permis de lancer la révision du SCoT sur périmètre stabilisé, cette année 2019 a permis la conclusion des travaux de révision, avec l'assistance de l'AUCAME :

- **La réunion de sept Comités de lecture du SCoT**, pour piloter la finalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs, puis l'organisation de l'arrêt, de la consultation, de l'enquête publique et de l'approbation.
- **La réunion de cinq Commissions Conduites du SCoT et Urbanisme Commercial**. Elles ont guidé la mise en œuvre de la révision du SCoT.
- **La réunion de trois Bureaux des élus** au sujet de la révision du SCoT.
- La finalisation de la réalisation du processus itératif d'**évaluation environnementale**.
- **La réalisation d'une étude juridique** des documents avant l'arrêt puis la réalisation d'une nouvelle étude juridique suite aux modifications réalisées à l'issue de l'enquête publique.
- **La réalisation des dernières étapes de la concertation** avec les habitants et les Personnes publiques associées :
 - Rédaction de sept articles relatifs à la révision du SCoT dans les actualités du site internet, et diffusion des principaux documents dans le cadre de l'arrêt, de l'enquête publique puis de l'approbation.
 - Clôture des registres de concertation présents aux sièges du Pôle métropolitain et des EPCI.
 - Réunion bilatérale avec Caen la mer sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

- Réunion bilatérale avec Cingal – Suisse Normande autour du projet de PLUi.
- Réunion bilatérale avec la Chambre d’agriculture, dans la cadre de la consultation.
- Quatre réunions bilatérales avec l’Etat en 2019 : deux avec le Préfet et la DDTM, une avec la DDTM et une avec la DREAL (pôle évaluation environnementale).
- Présentation et échange sur le projet final de SCoT révisé en Conseil communautaire de chaque EPCI.
- **L’Arrêt du projet de SCoT révisé le 6 Mars 2019 par le Comité syndical.**
- **La réalisation de la consultation des Personnes Publiques Associées et de l’enquête publique :**
 - **Réalisation de la consultation du 12 mars au 12 juin 2019** : réception de 50 avis (autorité environnementale, préfet, CDPENAF, CD14, CR, EPCI, CA, CMA, communes, etc.). 32 avis Favorables, 8 avis Favorables assortis de réserves, 8 avis Défavorables (motivés ou non).
 - **Réalisation de l’enquête publique du 18 juin au 26 juillet 2019** : réalisation de la publicité ; mise en ligne des pièces et d’un registre ; mise à disposition d’un dossier et d’un registre dans chaque EPCI ; organisation de 11 permanences ; organisation d’entretiens entre les commissaires enquêteurs et les élus du Comité de lecture et des EPCI et avec certains partenaires.
 - Résultats de l’enquête publique :
 - **Bonne participation sur internet** : 328 visiteurs, 188 chargements de documents et 40 observations déposées sur le site internet dédié.
 - **Faible participation sur site** : 11 personnes venues lors des permanences, 7 observations sur les registres d’enquête papier.
 - Procès verbal de synthèse partiel remis le 16 juillet.
 - Procès verbal définitif remis le 2 août.
 - Rapport et Conclusions motivées remis le 23 Août : **avis FAVORABLE de la Commission d’enquête, assorti de deux réserves et deux recommandations.**
 - Etude des avis et des remarques et rédaction des réponses au sein de deux Mémoires en réponse (comprenant l’argumentaire de justification des choix retenus et le détail des modifications apportées suite à l’enquête publique).
- **L’Approbation du de SCoT révisé le 18 octobre 2019 par le Comité syndical.**
- La aransmission des documents approuvés au préfet, aux PPA et à toutes les communes du territoire. Réalisation des mesures de publicité.

Le SCoT Caen-Métropole révisé est devenu exécutoire sur le territoire au 14 janvier 2020.

2.2 Animation des travaux et de l’Observatoire foncier

L’observatoire foncier est une démarche partenariale donc les objectifs sont nombreux :

- *développer un outil de connaissance pérenne des marchés fonciers ;*
- *renforcer la cohérence des politiques menées par le Pôle Métropolitain ;*
- *disposer d’un outil d’observation et d’évaluation de ces politiques (notamment les objectifs de réduction de la consommation d’espace du SCoT dans le cadre de la révision) ;*
- *anticiper les actions opérationnelles des collectivités ;*
- *créer un lieu d’échanges, éclairant les logiques des acteurs du foncier et de l’aménagement.*

Dans ce cadre, **les travaux en 2019 ont porté sur :**

- **Les données régulièrement mises à jour sur l'état du marché de l'immobilier neuf de l'association OLONN** (Observatoire du Logement Neuf des Régions Normandes), dans le cadre de la convention signée en 2013, renouvelée fin 2016. Ces données se structurent sous forme de tableaux de bord trimestriels et des récapitulatifs annuels des données brutes. En outre, OLONN organise deux conférences de restitution et d'échange annuellement.
- **L'observation Foncière sur le territoire du SCoT de Caen-Métropole**, dans le cadre de la convention d'étude avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et la Région Normandie, signée en 2011 et renouvelée en Mai 2017, avec l'AUCAME en maîtrise d'œuvre.
- **Le suivi de la réalisation du Mode d'Occupation du Sol (MOS)** sur les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Ce MOS « bas-normand » vient compléter celui de Caen-Métropole. Il est sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPFN et offre pour double avantage :
 - une grande précision, tant sur l'analyse géographique que sur la classification des couvertures et des usages des sols ;
 - une bonne base de comparaison des territoires aux échelles régionales puis nationales.La livraison du MOS « bas-normand » aura lieu mi-2020 (millésime 2016).
- L'Animation de la démarche « **Diagnostiquer les espaces interstitiels des centres-bourgs et co-construire leur valorisation** », cofinancée par l'Etat suite à l'Appel à candidature national « Appui à la mise en œuvre des feuilles de route des ateliers des territoires ». Le Pôle métropolitain avait été désigné lauréat, en 2018, par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. La démarche a pour objectif d'accompagner les collectivités pour renforcer leurs centres-bourgs sur des projets concrets, tout en évaluant les opportunités et les contraintes des projets localisés sur les friches et les dents-creuses. L'année 2018 avait permis de concevoir la démarche, conventionner entre les partenaires et retenir le groupement de bureaux d'études dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles. Le groupement est constitué d'Acadie (mandataire, géographes-urbanistes), de Particules (architectes) et de Ville en œuvre (économistes de la construction et AMO). Les travaux de 2019 ont alors porté sur :
 - L'information de la démarche auprès de chaque EPCI (avec réunions de présentation).
 - La réalisation d'une étude pré-diagnostic par l'AUCAME.
 - La sélection des 12 communes d'accueil des études, puis la sélection des 12 sites d'études.
 - La visite commentée de chaque site par les bureaux d'études, les élus et les techniciens du Pôle métropolitain et de l'AUCAME.
 - La réalisation d'un diagnostic pour chaque site.
 - L'animation d'ateliers avec les élus et/ou la population (techniques d'animation différentes selon les problématiques des sites).
 - La réalisation d'une fiche-projet détaillée sur chaque site, fiche remise aux élus communaux.
 - La tenue de deux comités de pilotage en 2019.



Illustrations de certains ateliers

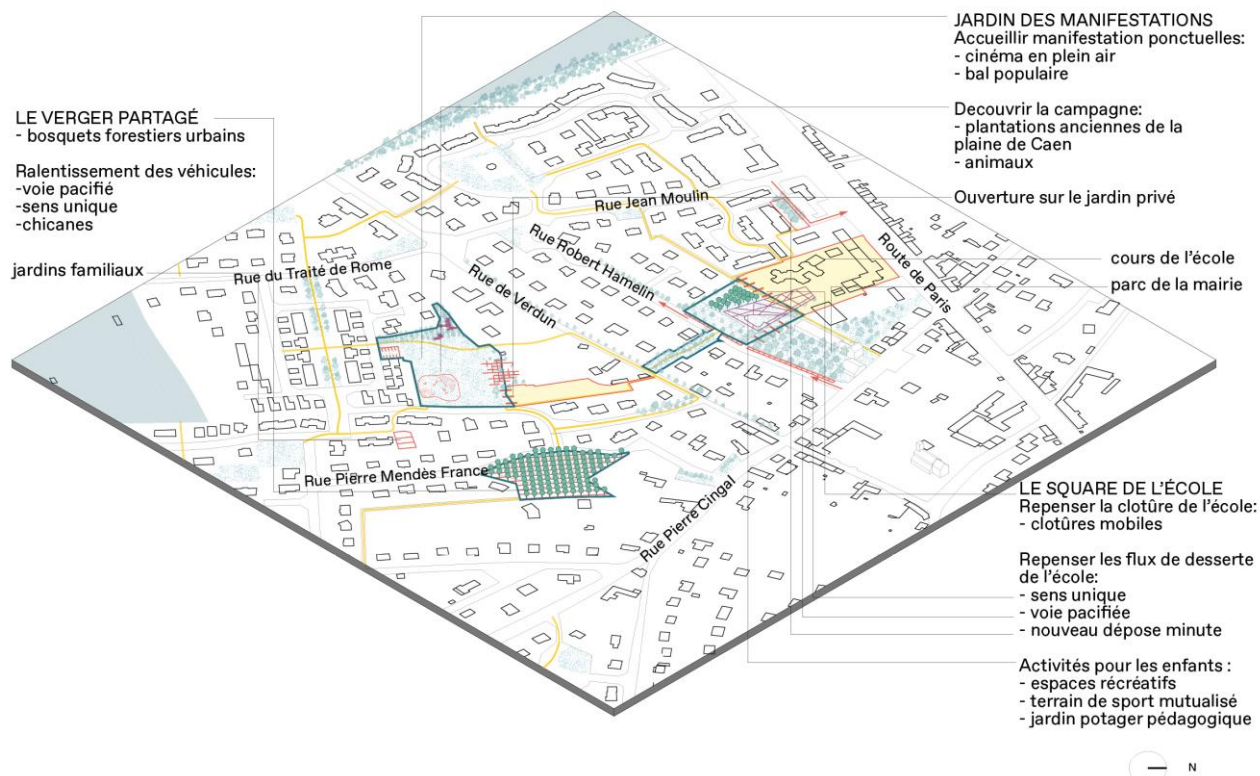


Illustration d'une proposition contenue dans une fiche-projet

Le Comité de pilotage Foncier n'a, en revanche, pas pu se tenir en 2019, notamment en l'absence de la livraison des données foncières consolidées par l'EPFN. Les thématiques liées au foncier ont cependant été largement traitées et échangées dans le cadre des réunions de concertation et de gouvernance réalisées pour la révision du SCoT.

2.3 Animation partenariale

- **Participation à la concertation sur l'élaboration du SRADDET par la Région Normandie**, avec le Pôle Réseau. Une réunion entre la Région et le Pôle métropolitain a eu lieu en février 2019 au sujet de la compatibilité entre le projet de SCoT révisé et le projet de SRADDET. Deux présentations du projet de SRADDET par M. Guy LEFRANC, vice-président à la Région, ont été réalisées devant les élus du Comité syndical en 2019. Et enfin, le Pôle métropolitain a participé à l'atelier SRADDET d'octobre 2019.
- Participation au Catalogue Interactif Régional de Consultation des Etudes (CIRCE).
- Participation au Club planification du CAUE.
- Participation à la Commission SCoT du Bessin (en tant que SCoT voisin invité).
- Organisation d'une réunion technique de l'InterSCoT du Calvados.

2.4 Perspectives 2020

- Mise à exécution du SCoT Caen-Métropole révisé exécutoire à partir du 14 janvier 2020 :
 - Elaboration et mise en œuvre avec l'AUCAME du suivi partenarial annuel.
 - Impression et diffusion des documents du SCoT Caen-Métropole révisé auprès des collectivités et des partenaires.
 - Préparation de documents et outils d'animation du SCoT révisé pour un bon accompagnement des communes et EPCI :
 - Diaporamas,
 - Pages internet,
 - Glossaire,
 - Vade-mecum.
 - Réalisation de plusieurs réunions d'informations et d'échanges à destination des élus (suite aux élections municipales du printemps 2020), des agents des collectivités, des services d'instruction du droit des sols et des partenaires.
 - Instruction des documents d'urbanisme et des projets devant être compatibles avec le SCoT, selon les nouveaux objectifs et avec les nouveaux outils liés au SCoT révisé (cf partie « Urbanisme règlementaire »).
 - Suivi juridique du document.
- Réflexion sur une refonte des Commissions liées au SCoT, pour une meilleure transversalité dans l'application du SCoT révisé.
- Formation des nouveaux élus des Commissions liées au SCoT, suite aux élections municipales du printemps 2020.
- Clôture et valorisation de la démarche « Diagnostiquer les espaces interstitiels des centres-bourgs et co-construire leur valorisation » :
 - Organisation d'un forum de clôture et d'une exposition.
 - Diffusion d'un référentiel d'aménagement des espaces interstitiels.
- Poursuite du partenariat avec le CRIGE et le CIRCE.
- Suivi de la mise en œuvre du SRADDET, exécutoire à partir du 2 juillet 2020.
- Suivi de la mise en œuvre des ordonnances prévues par la loi ELAN pour la « modernisation des schémas de cohérence territoriale » et la « rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme », signées le 17 juin 2020.

► 3. Urbanisme règlementaire

En parallèle de la révision du SCoT Caen-Métropole, la mise en œuvre du SCoT initial s'est poursuivie en 2019. La Commission Urbanisme règlementaire a progressivement informé les collectivités et les porteurs de projets des principaux nouveaux objectifs introduits par la révision du SCoT au cours de l'année. C'est pourquoi les plans et les projets, bien qu'étudiés au regard du SCoT initial, encore pleinement exécutoire en 2019, ont été également considérés au regard du SCoT révisé à partir de l'automne 2019 concernant les thématiques les plus importantes.

Les travaux en matière d'urbanisme règlementaire ont été les suivants :

- **Accompagnement des collectivités** dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme, pour la traduction des orientations et objectifs du SCoT Caen-Métropole. Le Pôle métropolitain a ainsi participé à 18 réunions des personnes publiques associées et 3 réunions d'examen conjoint en 2019. Le Pôle métropolitain y est systématiquement représenté politiquement et techniquement.
- **Suivi des Plans de prévention des risques**, avec la finalisation du PPRL du Bessin et du PPRM de la Basse Vallée de l'Orne, soumis à enquête publique en 2020.
- **La Commission Urbanisme règlementaire** s'est réunie à 6 reprises en 2019 pour instruire les procédures d'urbanisme sollicitant un avis de la structure porteuse du SCoT (principalement modification et révision de PLU, mais également DUP, DP, ZAC et SCoT voisin). Les avis sont ensuite présentés et mis au vote au Bureau des élus ou au Comité syndical.
- Une Commission mixte Urbanisme règlementaire – Comité de lecture s'est également réunie en mars 2019, notamment pour rédiger des avis sur le projet de SRADDET normand et le projet de Document stratégique de façade maritime Manche Est – Mer du Nord.
- La Commission Urbanisme règlementaire a participé à deux Commissions de Coopération inter-territoriales en janvier et mars 2019, à propos du projet de SRADDET normand.
- Une réunion technique de l'InterSCoT du Calvados a également été organisée par le Pôle métropolitain en février 2019 pour échanger et se coordonner à propos du projet de SRADDET normand.
- **La Commission Urbanisme règlementaire a émis 25 avis sur des projets de modification, révision et élaboration de PLU. Les avis ont été présentés et votés en Bureau ou en Comité syndical :**
 - Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve, sur l'élaboration du PLU de Plumetot.
 - Avis favorable, à l'unanimité, sur le second arrêt de la révision du PLU de Saint-Sylvain.
 - Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve, sur la modification simplifiée n°3 du PLU de Luc-sur-Mer.
 - Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve, sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Mondeville.
 - Avis favorable, à l'unanimité, sur la modification n°2 du PLU d'Ifs.
 - Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve, sur la modification n°1 du PLU de Colombelles.
 - Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve, sur la modification simplifiée n°2 du PLU de Colombelles.
 - Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve et de trois remarques, sur la modification n°3 du PLU de Colombelles.

- Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve et de quatre remarques, sur l'élaboration du PLU d'Authie.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti de deux remarques, sur l'élaboration du PLU de Cormelles-le-Royal.
- Avis favorable, à l'unanimité, sur la modification n°3 du PLU de Carpiquet.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti de deux réserves et trois remarques, sur l'élaboration du PLU de Saint-Martin-de-Fontenay.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti de deux remarques, sur la modification n°1 du PLU de Clécy et sur la demande de dérogation au principe d'urbanisation limité.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve et d'une remarque, sur la révision du PLU de Mathieu.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve et de deux remarques, sur la modification n°1 du PLU de Boulon.
- Avis favorable, à l'unanimité, sur la révision allégée du PLU de Reviers.
- Avis favorable, à l'unanimité, sur la révision du PLU de Saint-Pair.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve et de deux remarques, sur la modification n°1 du PLU de Rots.
- Avis favorable, à l'unanimité, sur la modification n°4 du PLU de Caen.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve et d'une remarque, sur la révision du PLU de Saint-Contest.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti de deux remarques, sur le second arrêt de la révision du PLU d'Esquay-Notre-Dame.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve et de cinq remarques, sur la révision du PLU de Bretteville l'Orgueilleuse.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une réserve et de deux remarques, sur la révision du PLU de Fleury-sur-Orne.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une remarque, sur la modification n°1 du PLU de Louvigny.
- Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une remarque, sur le second arrêt de la révision du PLU d'Hermanville-sur-Mer.

En parallèle, **12 autres projets de Modifications simplifiées ont été reçus et analysés** politiquement et techniquement en 2019. Cependant, en l'absence d'enjeux relatifs au SCoT, aucun avis formel n'a été présenté au Bureau ou au Comité syndical sur ces dossiers et ils ont donc fait l'objet d'avis tacites réputés favorables.

- **La Commission Urbanisme règlementaire a également émis 7 avis sur des procédures d'urbanisme autres. Les avis ont été présentés et votés en Bureau :**
 - Avis favorable, à l'unanimité, assorti d'une remarque sur le projet d'aménagement de la ZAC Saint-Ursin sur Courseulles-sur-Mer (dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, de la Déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire)
 - Avis favorable, assorti d'une réserve et d'une trentaine d'observations, sur le projet de SRADDET de Normandie.
 - Avis favorable, à l'unanimité, assorti de quatre remarques, sur le projet de Document stratégique de façade maritime Manche Est – Mer du Nord.
 - Avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de révision du Programme Local de l'Habitat de Caen la mer.
 - Avis favorable, à l'unanimité, assorti de deux remarques, sur le projet de révision du SCoT Nord Pays d'Auge.
 - Avis favorable, à l'unanimité, sur le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Caen.
 - Avis favorable, à l'unanimité, assorti de trois remarques, sur le projet d'Etablissement pénitentiaire sur Ifs (dans le cadre de l'étude d'impact).

Un avis favorable a également été rendu à destination du préfet du Calvados suite à sa saisine dans le cadre d'un certificat de projet (projet de plateforme logistique à Fleury-sur-Orne, Iffs et Saint-Martin-de-Fontenay).

- **Accompagnement des porteurs de projets et des services d'instruction du droit des sols**, pour la bonne application de l'article R 142-1 du Code de l'urbanisme (portant sur la compatibilité avec le SCoT des permis de construire et des permis d'aménager portant sur plus de 5000 m² de surface de plancher). Plusieurs projets de permis d'aménager ont fait l'objet d'échanges entre le Pôle métropolitain, les élus communaux et les services instructeurs.
- **Passation d'un nouveau marché de prestations intellectuelles pour une mission de conseil juridique en urbanisme et aménagement** (accord-cadre à bon de commande d'une durée de 4 ans). Le cabinet d'avocats CGCB a été sélectionné à l'issue de la procédure.

► 4. Urbanisme commercial

Le Comité syndical du Pôle Métropolitain a adopté le 16 Décembre 2016 la Modification n°1 du SCoT, annexant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). Le DAAC possède un caractère exécutoire depuis le 22 Février 2017. Les prescriptions du DAAC sont donc mises en œuvre depuis cette date. La révision du SCoT Caen-Métropole a, de plus, confirmé le DAAC dans sa stratégie et ses objectifs. Les seules modifications apportées au DAAC par la révision ont concerné l'élargissement du périmètre du SCoT.

Selon l'article L752-6 du Code de commerce, les projets commerciaux soumis à CDAC doivent être compatibles avec le SCoT, c'est le premier des critères étudiés. Le SCoT Caen-Métropole, avec son DAAC, est donc le document au centre de la politique d'aménagement et d'équilibre commercial du bassin de vie caennais.

Les actions en matière d'urbanisme commercial ont porté sur les points suivants :

- **Réalisation de cinq Commissions Conduites du SCoT et Urbanisme Commercial**, commissions mixtes, elles ont travaillé sur la révision du SCoT et elles ont étudié, pour avis, les demandes d'Autorisation d'Exploitation Commerciale (AEC) présentées en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) où le Président du Pôle métropolitain siège si un projet est présent sur son territoire.
- **Emission de neuf avis sur des demandes d'AEC soumis à la CDAC :**
 - Sur Courseulles-sur-Mer, avis DEFAVORABLE en janvier pour l'extension du magasin Mr BRICOLAGE pour une surface de vente additionnelle demandée de 1 006 m².
 - Sur Fleury-sur-Orne, avis DEFAVORABLE en février pour la création des magasins GRAND FRAIS, ENVIE DE SALLE DE BAIN et FRAZZI pour une surface de vente demandée de 2 138 m².
 - Sur Fleury-sur-Orne, avis FAVORABLE en février pour l'extension du magasin CASTORAMA pour une surface de vente additionnelle demandée de 4 200 m².
 - Sur Fleury-sur-Orne, avis FAVORABLE en avril pour la création des magasins GRAND FRAIS, ENVIE DE SALLE DE BAIN et FRAZZI pour une surface de vente demandée de 2 138 m², après modification du projet.
 - Sur Courseulles-sur-Mer, avis FAVORABLE en avril pour l'extension du magasin Mr BRICOLAGE pour une surface de vente additionnelle demandée de 1 006 m², après modification du projet.
 - Sur Carpiquet, avis FAVORABLE en juillet pour la création d'un LECLERC DRIVE de 8 pistes.
 - Sur Carpiquet, avis DEFAVORABLE en septembre pour le transfert d'un LIDL pour une surface de vente additionnelle demandée de 772 m².
 - Sur Courseulles-sur-Mer, avis FAVORABLE en novembre pour la démolition-reconstruction d'un LIDL pour une surface de vente additionnelle demandée de 626 m².
 - Sur Colombelles, avis DEFAVORABLE pour l'extension d'un SUPER U pour une surface de vente additionnelle demandée de 760 m².
- **Emission d'un avis sur une demande d'Autorisation d'Exploitation Cinématographique (AECi) soumis à la CDACi :**
 - Sur Mondeville, avis DEFAVORABLE en avril pour l'extension du cinéma UCG avec la création de 4 salles représentant 404 places.
- **Participation du Vice-président à 5 CDAC : 22 janvier, 13 février, 26 avril, 23 juillet, 18 novembre.**

- **Suivi des avis de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), du Tribunal administratif, de la Cours Administrative d'Appel et du Conseil d'Etat en cas de recours.**
- **Accompagnement des communes, des EPCI et des porteurs de projets, pour les projets commerciaux** d'une surface de vente de plus de 300 m² (sur les communes de moins de 20 000 habitants), ou de plus de 1 000 m² (sur Caen et Hérouville-Saint-Clair) : organisation d'une dizaine de réunions avec les élus et/ou les porteurs de projets commerciaux.
- **Accompagnement des communes et EPCI** dans la mise en compatibilité de leur PLU avec le DAAC.

► 5. Politiques contractuelles

► Contexte général :

La commission « Politiques contractuelles » a en charge l'animation et la mise en œuvre d'actions collectives à l'échelle du Pôle Socle à travers notamment du :

- Suivi des programmes LEADER 2014-2020 du GAL du SCoT Caen-Métropole et du GAL Sud Calvados,
- Suivi des travaux dans le domaine de l'Agriculture et l'alimentation (Programme Alimentaire Territorial), l'Eau (contrat global), de l'Energie (Plan Climat Air Energie Territorial), la Mobilité, les Services à la population, l'Agriculture et l'alimentation (Programme Alimentaire Territorial).

5.1 Programmes LEADER 2014-2020



LEADER est un acronyme signifiant « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, **c'est un programme pluriannuel destiné à dynamiser les territoires ruraux**. L'objectif est avant tout de **soutenir techniquement et financièrement des projets locaux innovants** qui concourent à l'attractivité du territoire.

Nouvelle méthode de gouvernance à l'échelle locale, le programme LEADER est **géré par et pour les acteurs du territoire** réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Suite à l'appel à candidature régional lancé en 2014, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole d'une part, et l'Association du Pays Sud Calvados d'autre part, ont chacun déposé un dossier de candidature le 29 mai 2015. Devenus tous deux GAL au 1^{er} juillet 2015, les Conventions avec la Région Normandie et l'ASP ont été signées le 8 décembre 2015 pour le GAL SCoT Caen-métropole, et le 25 novembre 2015 pour le GAL Sud Calvados.

► Présentation des programmes :

➤ GAL SCoT Caen-métropole

Au regard des enjeux du territoire et du processus d'implication des acteurs, la priorité retenue par le territoire du GAL SCoT Caen-métropole vise à « **Renforcer les capacités d'adaptation, d'innovation et de coopération des acteurs pour un territoire équilibré, attractif et innovant** » afin de répondre aux 3 grands enjeux prioritaires identifiés sur le territoire :

Axe 1 : Optimiser l'activité touristique en valorisant les ressources patrimoniales, culturelles et naturelles.

Axe 2 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations par des services performants, adaptés aux besoins et accessibles à tous.

Axe 3 : Répondre aux défis énergétiques en impulsant et accompagnant les mutations du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, le GAL SCoT Caen-Métropole dispose de 9 fiches-actions visant chacune des objectifs opérationnels de la stratégie de développement local. L'enveloppe dédiée aux projets s'inscrivant dans cette stratégie est de **2 198 650 €**.

En 2019, conformément aux dispositions initiales prévues dans la convention et aux performances de consommation et programmation, une **enveloppe supplémentaire** a été allouée au GAL SCoT Caen-métropole pour un montant de **121 628 €**, portant la maquette initiale à **2 320 278 €**.

➤ GAL Sud Calvados

Compte-tenu des enjeux de développement identifiés sur le territoire, les parties prenantes associées à la concertation ont souhaité définir une stratégie LEADER permettant de « **renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des ressources locales** ». Pour permettre sa mise en œuvre, le GAL a retenu 4 axes d'interventions thématiques déclinés en 11 fiches-actions opérationnelles :

Axe 1 : Soutenir l'économie rurale en s'appuyant sur les productions et savoir-faire locaux

Axe 2 : Construire un maillage de services de proximité de qualité, adaptés aux habitants

Axe 3 : Mettre en place une stratégie touristique s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire

Axe 4 : Maitriser les questions énergétiques et environnementales du territoire

Une enveloppe initiale de **1 200 000 €** a été allouée pour soutenir des projets de développement rural innovants qui s'inscrivent dans la stratégie.

Lors d'une rencontre le 15 février 2019 des présidents de GALs avec M. Hervé MORIN, Président de Région, il avait été annoncé qu'au vu du bilan financier positif constaté fin 2018 (objectifs de paiements atteints) une dotation complémentaire serait allouée à chacun des territoires. Cette dotation a été répartie entre les GALs au prorata des dotations pluriannuelles initiales. Au vu de ces éléments, **une enveloppe réservataire de 66 383 € a été ajoutée aux 1 200 000 € dont bénéficiait déjà le GAL Sud Calvados**.

▶ **Les Comités de Programmation, instances décisionnelles des GAL :**

Le Comité de Programmation est l'instance décisionnelle du GAL. Son rôle est de piloter la mise en œuvre de la stratégie LEADER, d'en assurer le suivi et l'évaluation afin d'être en capacité de la réorienter pour rester en cohérence avec les besoins du territoire.

Sa mission principale est d'examiner les projets qui lui sont présentés par les maîtres d'ouvrages (accompagnés de l'équipe technique LEADER) afin de juger de leur opportunité sur le territoire. Il sélectionne les projets et décide de l'attribution des subventions LEADER en appliquant une procédure de sélection transparente, non discriminatoire et prévenant les conflits d'intérêts.

*Composé d'un **collège public** et d'un **collège privé** il est soumis à la règle du double-quorum (sur la moitié des membres présents, la moitié doit appartenir au collège privé) et se réunit à une fréquence trimestrielle.*

➤ GAL SCoT Caen-métropole

La présidence est assurée depuis 2015 par M. Hubert PICARD, en 2019 Maire délégué de la commune de Laize-Clinchamps et vice-président de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Les projets sont présentés au comité directement par les porteurs de projets qui ont également la possibilité de répondre aux questions de l'assemblée. Par contre, ils ne participent pas au vote, qui s'effectue à main levée après un débat autour d'une note proposée par l'animatrice du programme LEADER.

Les projets sont évalués avec une grille de sélection remplie par l'animatrice et le Président du GAL et soumise au vote aux membres du comité. Cette grille comprend 7 critères d'évaluation parmi lesquels l'innovation et le multi-partenariat, la cohérence avec d'autres stratégies et le lien avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la fiche action correspondante.

Le Comité de programmation du GAL SCoT Caen-métropole donne la possibilité de nommer des suppléants aux membres titulaires. Il compte un nombre majeur de représentants du collège privé. Ainsi, l'obtention du double quorum nécessaire pour valider les décisions prises en séance devrait être assurée.

Au cours de l'année 2019 ont eu lieu plusieurs **changements dans la composition du comité de programmation**. Le double quorum a été souvent fragile et difficile à atteindre, ainsi, l'équipe technique a demandé aux structures n'ayant pas de suppléant d'en désigner et, de manière générale, de mettre à jour ses représentants. Les changements suivants ont donc été actés au cours de 2019 :

- ADMR : Titulaire = Gilles DESCHAMPS, Directeur. Suppléante = Annette DUJARDIN, Présidente
- Pôle TES : Titulaire = Jessica REFFUVEILLE, Responsable territoriale. Suppléante = BATHO Clarisse, Chargée de mission
- CAPEB Calvados : Suppléant = Yvan DROINET, Vice-Président
- ARDES : Suppléant = Jean-Baptiste CAZIN
- Chambre d'Agriculture du Calvados : Titulaire = Xavier HAY, Vice-Président. Suppléant = Thierry BOSSUYT, élu
- ADTR : Titulaire = Marie-Christine SOLER, administratrice. Suppléante = HEUZE-FOSSE Bénédicte, Vice-Présidente

Le comité de programmation du GAL SCoT Caen-métropole reste toujours composé de **62 membres** répartis entre le **collège privé**, 38 membres dont **19 titulaires** et 19 suppléants, et le **collège public**, 24 membres dont **12 titulaires** et 12 suppléants.

Malgré les changements de membres et la désignation de suppléants, le double quorum n'a pas pu être atteint lors du comité de juin 2019, ainsi, les membres du comité ont dû être consultés par écrit via une consultation écrite déroulée entre juin et juillet.

En 2019, des **comités de programmation "itinérants"** ont été organisés sur le territoire du GAL SCoT Caen-métropole. Certains projets cofinancés par LEADER étant achevés, il a paru intéressant de proposer des visites de projets lors des comités de programmation normalement organisés à Caen. Le comité de juin a été organisé à Luc-sur-Mer dans les locaux de la nouvelle école de voile (projet de rénovation sélectionné en 2016). Les membres du comité de programmation ont pu aussi visiter les lieux et la maquette du projet de rénovation de la Place du petit enfer (projet sélectionné en mars 2019). Le comité de septembre a eu lieu à Argences et était précédé par la visite du marais de Chicheboville-Bellengreville dans lequel des passerelles et un observatoire ornithologique ont été aménagées avec le soutien de LEADER (projet sélectionné en 2017).

➤ GAL Sud Calvados

Le Comité de Programmation du GAL Sud Calvados est composé de **26 membres répartis en 13 binômes, dont 5 sont issus du collège public et 8 du collège privé**. M. Jean-Philippe MESNIL est Président depuis 2015 (jusqu'en 2019 en tant que Vice-Président en charge du développement économique à la Communauté de Communes du Pays de Falaise).

Chaque binôme compte pour une voix et examine les projets au travers d'une **grille de sélection composée de 7 critères**. 4 de ces critères sont communs à l'ensemble de la stratégie (innovation, démarche

développement durable, perspectives de pérennisation, solidité du plan de financement), 3 sont spécifiques aux objectifs attendus par la fiche-actions dans laquelle s'inscrit le projet présenté. Le vote se fait par **bulletins secrets**, et il a évolué vers le **vote électronique depuis 2018**.

Enfin, pour rendre le programme plus concret, les porteurs de projets sont toujours présents afin de pouvoir échanger avec les membres du Comité et répondre à leurs questionnements (suite à une présentation synthétique faite par l'animateur LEADER). Les Comités de Programmations poursuivent leur itinérance sur le territoire et des visites de projets et/ou témoignages sont régulièrement organisés en début de réunion.

n° CP	Date	Lieu	Horaires	Visite terrain, témoignage... (oui/non)	Nbre membres présents		Nbre binômes présents		Nbre binômes complets		Nbre Femmes / Hommes	Double-Quorum	Nbre projets présentés			Nbre projets publics/privés	Meilleure note/Moins bonne note
					publics	privés	publics	privés	publics	privés			projet retenu pr opportunité	projet programmé	projet rejeté		
CP 14	15 au 28 02/2019	Consultation Ecrite	Consultation Ecrite	Non	15/26		10/13		5/13		4/9	Oui	0+5 (prog)			-	-
					3/10	12/16	2/5	8/8	1/5	4/8	11/17		0	5	0	-	-
CP 15	08/04/2019	Centre Socio-Culturel de Falaise	17h-19h	Non	10/26		7/13		3/13		2/9	Oui	2+1 (année 3) + 4 (prog)			0	24,57
					3/10	7/16	3/5	4/8	0/5	3/8	8/17		2	4	0	2	18,71
CP 16	17 au 31 12/2019	Consultation Ecrite	Consultation Ecrite	Non	10/26		7/13		3/13		4/9	Oui	0+5 (prog)			-	-
					2/10	8/16	2/5	5/8	0/5	3/8	6/17		0	5	0	-	-

► Etat d'avancement des 2 programmes :

➤ GAL SCoT Caen-métropole

L'année 2019 a été marquée par l'accélération de la programmation (douze projet sont revenus d'instruction contre sept en 2018 et neuf en 2017) et par le démarrage de l'évaluation des stratégies locales de développement.

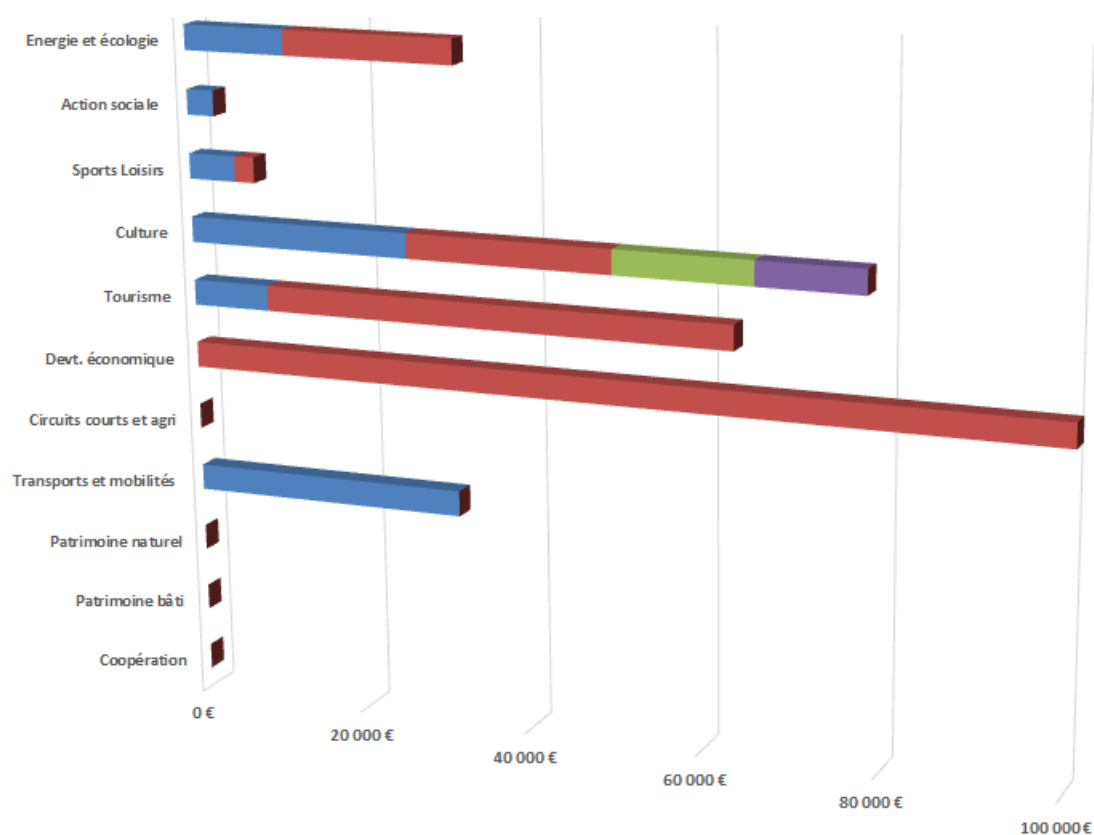
Aucune annonce officielle n'a été faite en 2019 quant à la prolongation du programme. Ainsi, **la programmation se termine officiellement au 31 décembre 2020**. Cette date butoir pour pouvoir conventionner détermine le délai des envois en instruction de tous les dossiers complets. Effectivement, pour être conventionnés au 31 décembre 2020, les dossiers complets doivent être parvenus à la Région avant l'été 2020. L'équipe technique du GAL SCoT Caen-métropole a donc dû accélérer la cadence des envois en instruction, surtout de certains vieux dossiers de 2016 ou 2017 toujours en cours de constitution, pour pouvoir respecter ces délais. Au total, **treize dossiers ont été envoyés en instruction**. Les objectifs de programmation et de paiement pour 2019 paraissent pour autant difficiles à atteindre car à côté du suivi des dossiers à envoyer à l'instruction pour programmation, l'équipe technique du GAL doit compléter les dossiers de demande de paiement des projets programmés. Le montant LEADER programmé était effectivement inférieur au montant attendu (28% contre 32% prévisionnel) ainsi que le montant payé (27% contre 29% attendu). Au cours de l'année, afin de consommer au mieux les crédits et atteindre les objectifs, les plafonds d'aides des fiches actions ont été augmentés pour presque toutes les fiches-actions. L'enveloppe dédiée au GAL devrait alors pouvoir être consommée plus rapidement courant 2020. **Cette année a donc été marquée par un accroissement de l'activité de gestion des dossiers afin de respecter les délais de fin de programmation alors fixés au 31 décembre 2020.**

Concernant l'évaluation, en 2018 plusieurs réunions organisées par le Réseau Rural régional ont permis de définir des indicateurs de suivi communs à tous les GAL normands. En 2019, onze fiches thématiques ont été définies regroupant les divers champs d'action des stratégies locales des GAL:

- 1) Coopération
- 2) Patrimoine bâti
- 3) Patrimoine naturel

- 4) Transports et mobilités
- 5) Circuits courts et agriculture
- 6) Développement économique
- 7) Tourisme
- 8) Culture
- 9) Sports et loisirs
- 10) Action sociale et sociétale
- 11) Energie et écologie

Au cours du premier trimestre 2020, le GAL SCoT Caen-métropole a fait remonter les fiches de renseignement des indicateurs pour les dossiers payés au 31 décembre 2019. Ce qui a permis de tracer un premier bilan des projets réalisés et payés en 2019, c'est à dire huit projets de 2016, neuf projets de 2017 et un de 2018 et 2019. Le tableau ci-dessous reporte le total des montants versés par thématique et année :



Projets programmés

Au vu des objectifs ambitieux de programmation, **12 dossiers** ont été programmés en 2019, dont une partie à travers des consultations écrites des membres du comité. Voici le détail des dossiers programmés :

Fiche Action	Nom du Projet	Porteur du projet	Montant programmé	Date programmation
1	Aménagement et valorisation du marais de Chicheboville-Bellengreville	CDC Val ès dunes	29 870,40 €	CE juillet 2019
1	Site internet de promotion touristique de l'OT de CLM	Office de Tourisme et des congrès de Caen La Mer	20 725,71 €	CE juillet 2019
2	Ecole de voile de Luc sur mer	Commune de Luc-sur-mer	30 000 €	CE juillet 2019
2	Mise en valeur et rénovation du bâti du musée de la mine	Commune de Saint Germain le Vasson	30 000 €	CE juillet 2019
3	Ressourcerie RESPIRE	TEF du Cingal	50 000 €	11 mars 2019
5	Acquisition d'une imprimante 3D pour l'EPN	CDC Normandie Cabourg Pays d'Auge	2 239,08 €	CE juillet 2019
6	Isolation d'un groupement scolaire	CDC Cingal Suisse-Normande	11 921,16 €	CE juillet 2019
6	Aménagement du parc paysager et des liaisons douces pour le Parc de la Vallée	Commune de Saint Sylvain	20 000 €	CE décembre 2019
6	Rénovation et pose de panneaux photovoltaïques-gymnase de Bretteville/Laize	Syndicat Intercommunal du collège du Cingal	20 000 €	CE décembre 2019
8	Animation/Gestion 2018	Pôle Métropolitain CNM	39 766,86 €	11 mars 2019
9	Ludobus	La Ronde des Bambins	26 538,25 €	11 mars 2019
9	Show d'hiver	CDC Cœur de Nacre	16 000,00 €	CE juillet 2019
9	Résidence d'architectes à Hermanville	Commune d'Hérmerville sur mer	3 176,00 €	CE juillet 2019
9	Aménagement d'une boîte à livres dans cabine téléphonique anglaise	Commune de Rosel	21 097,78 €	16 septembre 2019
TOTAL			321 335,24 €	

Projets sélectionnés

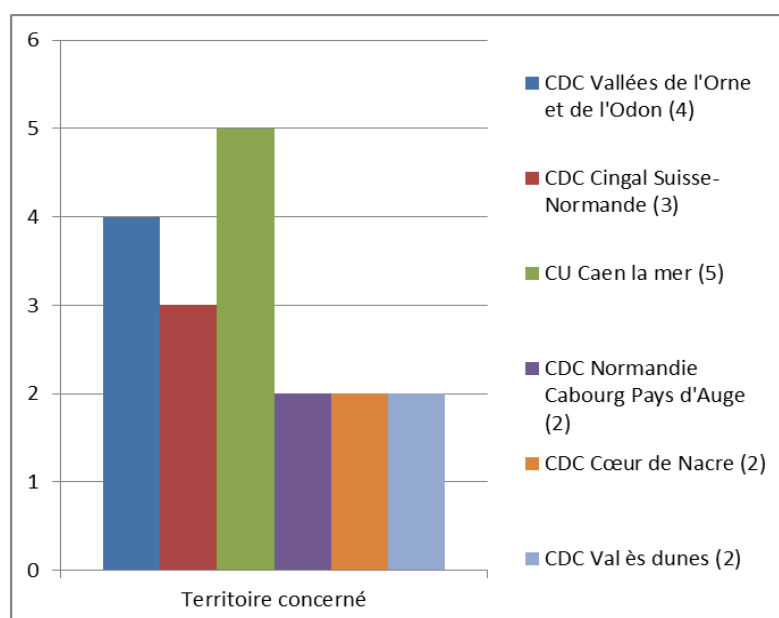
Au total, **18 projets** ont été sélectionnés au cours de l'année 2019 : huit par **consultation écrite** entre le mois de juin et juillet et les 10 restants dans les **3 comités de programmation** organisés en mars, septembre et décembre.

Ces projets représentent un montant global de **726 475,02 €**, c'est-à-dire **33,04 %** de la dotation initiale du GAL. Ci-dessous le tableau avec le détail des projets :

Fiche action	Nom du projet	Montant du projet	Date de sélection
1	Petit Enfer: valorisation du front de mer de Luc-sur-mer	100 000,00 €	11 mars 2019
2	Création d'un parcours touristique pérenne autour du peintre Jules-Louis Rame	19 332,48 €	16 septembre 2019
3	Le potager de la mer	50 000,00 €	11 mars 2019
3	Plateforme valorisation déchets BTP	38 564,00 €	CE juillet 2019
3	Place 26	26 663,73 €	CE juillet 2019

3	1PACTE	50 000,00 €	16 septembre 2019
3	LINportant: soutien à la création d'une coopérative de Tshirts en lin bio	80 000,00 €	16 septembre 2019
4	BSL : 10 logements BEPOS Effinergie 2017 bâtiment biosourcé	50 000,00 €	16 septembre 2019
9	Un village comme paysage - Comédie de CAEN	40 000,00 €	11 mars 2019
9	Construction d'une maison créative à Evrécy	50 000,00 €	CE juillet 2019
9	Passerelles Exquises	48 435,00 €	CE juillet 2019
9	Résidence d'architectes à Hermanville	16 000,00 €	CE juillet 2019
9	D'un moment à l'autre CREA	37 723,20 €	CE juillet 2019
5	Aménagement d'un tiers-lieu à Ouistreham	19 999,99 €	CE juillet 2019
6	Expo Normande SDEC 2050	3 861,71 €	11 mars 2019
6	Isolation groupement scolaire BSL	11 921,16 €	CE juillet 2019
6	Ambassadeurs du tri	33 973,75 €	16 septembre 2019
6	Rénovation énergétique du gymnase Vactor Lorier The et Mue	50 000,00 €	16 septembre 2019
	TOTAL	726 475,02 €	

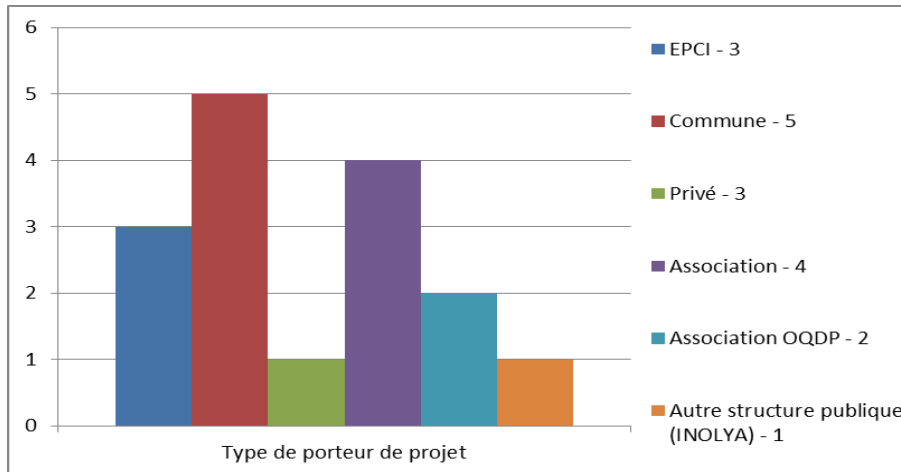
Répartition des projets par EPCI :



En 2019, la répartition des projets sélectionnés est plus homogène que l'année précédente avec un total de 18 projets sélectionnés. La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon s'illustre avec 4 projets sélectionnés dont 2 dans le domaine de la culture (une maison des associations à vocation culturelle et un projet de promotion de la culture en milieu rural porté par la Comédie de Caen), et 2 sur la fiche-actions économie dont le soutien à l'émergence d'une **production de tee-shirt en lin bio local**. Deux projets ont été présentés sur le territoire Normandie Cabourg Pays d'Auge correspondant à l'ex-CABALOR dont un, «**Le Potager de la Mer**», innovant par son objet : réhabilitation d'une friche agricole communale en terrain de production permacole de fruits et légumes, partenariat public-privé (la commune de Merville-Franceville et une société de résidences de vacances implantée de longue date) et la création d'un emploi soutenu pendant 3 années. Le territoire de la CU de Caen la Mer s'illustre par la mise en place d'un **tiers-lieu** dans le centre socio culturel à Ouistreham, lieu d'ores et déjà fréquenté ce qui permettra de toucher un public déjà familier des lieux en étoffant l'offre de services à la population. Un **projet d'études pour la mise en place**

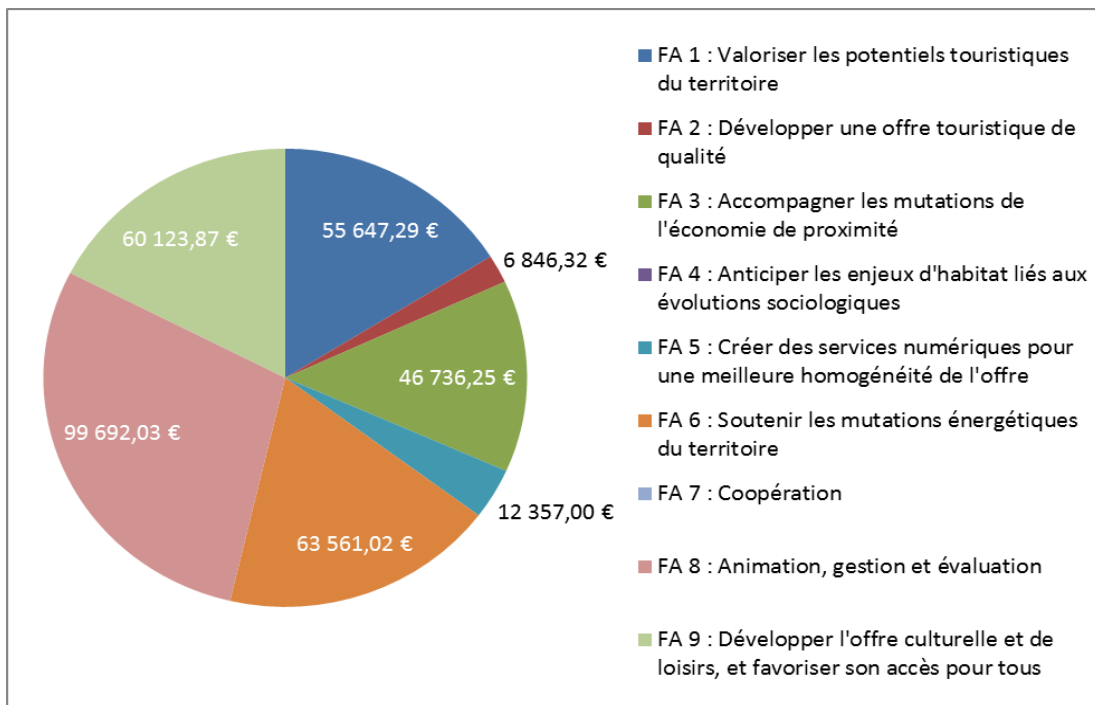
d'une conserverie de légumes locaux est également soutenu sur le territoire de la CU. Et la Communauté de communes Côte de Nacre avec le projet de **revalorisation du front de la commune de Luc-sur-mer** qui refait toute la place du Petit-Enfer pour rendre les commerces plus attractifs et que les activités culturelles estivales soient plus accessibles et mieux mises en avant.

Répartition des projets par type de porteur :



Par rapport aux autres années, les porteurs privés (type SA, SCIC ou SRL) sont plus nombreux à avoir déposé des dossiers de demande d'aide LEADER. Le déblocage des paiements et la circulation de l'information ont peut-être incité les porteurs privés à demander des subventions LEADER.

Répartition des paiements par fiche-action au 31/12/2019 :



➤ GAL Sud Calvados

Fin 2018, l'ensemble de l'enveloppe financière initiale du GAL Sud Calvados est quasiment consommée, chacune des fiches-actions présentant une sélection entre 98 % et 100 %. **Sans enveloppe supplémentaire il ne serait plus possible de financer de nouveaux projets d'ici à 2020.** La question de la redistribution de la réserve de performance régionale fin 2018 (rallonge financière pour les GALs montrant un bon rythme de sélection) sera donc cruciale pour la poursuite du programme.

Dans l'attente de son octroi qui parviendra au territoire au cours du 2nd semestre 2019 (66 383 € seront alloués), **le Président et les membres du Comité de Programmation estiment très satisfaisant que le GAL Sud Calvados ait un taux de consommation de 100 %, signifiant que le dispositif a été utile pour soutenir de nombreux projets sur le territoire.**

En 2019, 3 projets ont été présentés en Comité de Programmation :

- **3 projets ont reçu un avis favorable** (avis d'opportunité) et ont été sélectionnés par les membres du Comité de Programmation pour attribution d'une subvention LEADER (réservation de crédits sur la maquette financière). Les 3 projets sélectionnés représentent **une augmentation de la consommation de l'enveloppe initiale de 4,4 %**
- **aucun projet n'a été rejeté**
- **13 projets ont été instruits** par la Région et donc programmés définitivement sur la maquette financière
- répartition par type de bénéficiaire : **1 maître d'ouvrage public, 1 maître d'ouvrage associatif et 1 maître d'ouvrage privé**

Ci-dessous la liste des projets sélectionnés pour avis d'opportunité :

Fiches-Actions	Intitulé du projet + nom du maître d'ouvrage	Dépense éligible estimée	Montant LEADER estimé
Fiche n°1 Soutenir une agriculture de proximité	Partenariat entre l'ESSOR et Les Producteurs du Pays de Falaise pour la création d'un magasin de produits locaux Association L'ESSOR Falaise	46 022 €	12 215,46 €
Fiche n°8 Diversifier et améliorer la qualité de l'offre touristique	Kota'Venture : des hébergements insolites au Mesnil-Villement SAS Kota'Venture	78 722 €	30 000 €
	Les Extraverties, un nouveau festival son pur son nature – Edition 2019 Communauté de Communes du Pays de Falaise	43 000 €	10 200 €

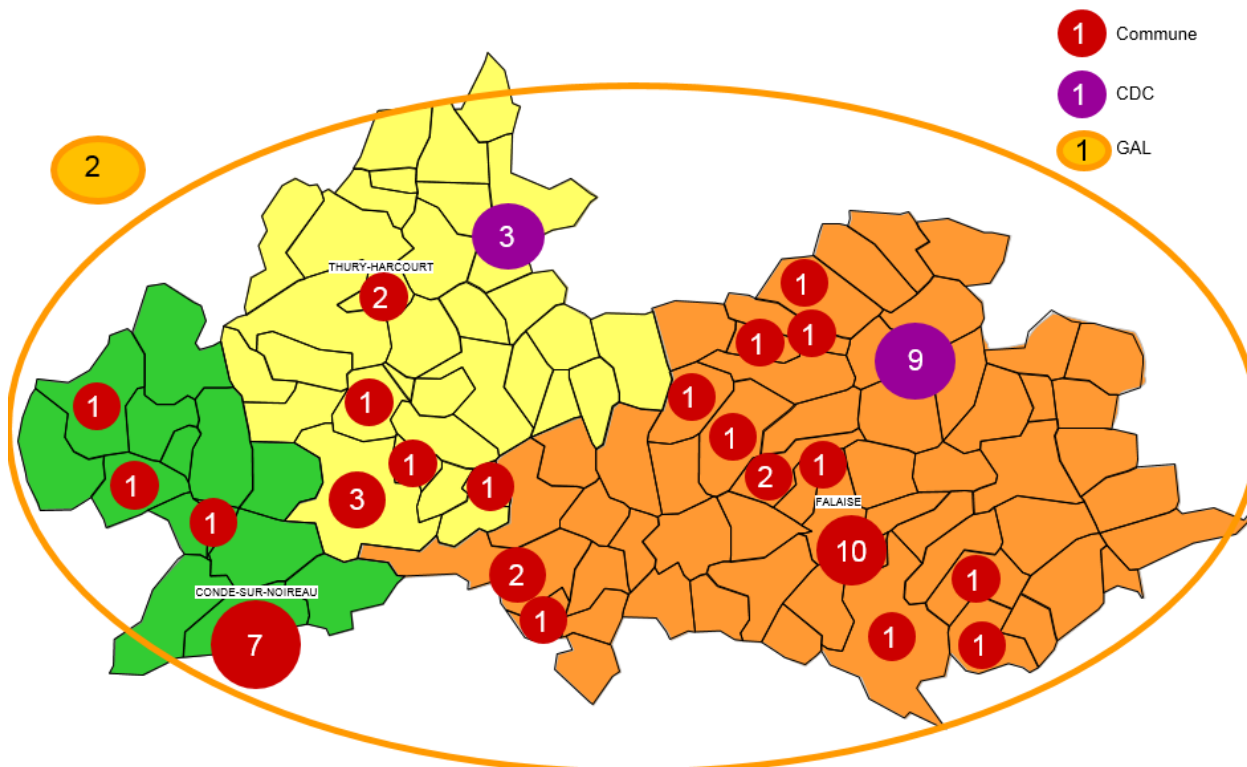
D'un point de vue global, **le rythme de sélection des projets a dû être ralenti du fait de l'épuisement de l'enveloppe financière initiale** et dans l'attente de l'octroi d'une enveloppe complémentaire qui n'arrivera qu'à la fin de l'année. **Ainsi, au 31/12/2019, le profil du programme est le suivant :**

- 56 projets ont été sélectionnés par le Comité de Programmation
- 1 projet rejeté en Comité de Programmation
- 4 dossiers pour financer l'ingénierie dédiée au programme (1ETP d'animatrice, 0,5ETP de gestionnaire)
- Sur ces 56 projets, 37 dossiers de demandes de subventions complets ont été constitués et transmis à la Région pour instruction
- 12 dossiers sont en cours de complétude et devrait prochainement être finalisés
- Sur les 37 dossiers transmis à la Région, 28 ont été instruits et sont validés dont 20 conventionnés qui peuvent donc faire l'objet de la demande de paiement (4 dossiers ont été abandonnés en cours d'instruction)

- 17 dossiers complets de demandes de paiements ont été transmis à la Région
- 14 dossiers ont été payés, représentant un total de 181 248,83 € (plus 4 dossiers pour financer l'ingénierie : 114 501,26 €) soit en cumulé 24 % de l'enveloppe

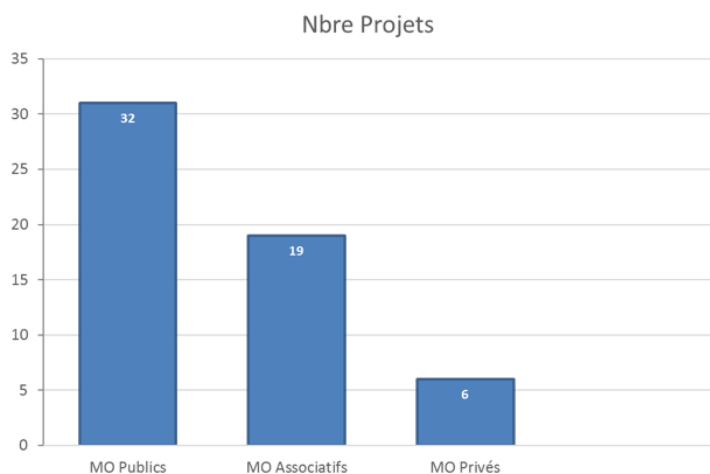
La répartition géographique des projets est plutôt équilibrée, en adéquation avec la taille et le nombre d'habitants de chacune des 3 Communauté de Communes. On observe clairement **3 diagonales** sur lesquelles sont concentrés les projets, correspondant aux axes routiers et/ou au lit du fleuve de l'Orne.

Répartition géographique des projets LEADER



Au niveau des types de bénéficiaires, **les acteurs privés et associatifs sont toujours bien représentés** : 31 projets sous maîtrise d'ouvrage publique, 19 projets associatifs et 6 projets privés.

Types de bénéficiaires



► Perspectives 2020 :

- Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets pour finaliser les demandes d'aide en cours ainsi que les paiements
- Poursuivre l'évaluation du programme au fil de l'eau
- Permettre la bonne consommation de la dotation financière en effectuant des arbitrages entre fiches-actions et en accompagnant l'émergence des derniers projets

5.2 Agriculture et alimentation

Contexte général :

Au travers de ses différents domaines de compétences, Caen Normandie Métropole est concerné par les politiques publiques agricoles :

- Mise en œuvre des SCoT Caen-Métropole et Pays de Falaise, outils de planification ;
- Animation des politiques contractuelles comme les actions de développement local déclinant les projets de territoire (CCAT de Caen-Métropole et du Pays Sud Calvados, programmes LEADER, Contrat Global de l'Eau et des milieux aquatiques, appui du Pôle Métropolitain aux EPCI sur la Transition Énergétique).

Plusieurs actions avaient notamment été engagées avec la Chambre d'agriculture : l'adhésion commune à Terres en Villes, la participation active au projet d'action-recherche FRUGAL...

Caen Normandie Métropole et la Chambre d'agriculture du Calvados ont ainsi décidé de signer une Convention-cadre de stratégie partagée sur l'agriculture afin de définir ensemble les enjeux du développement territorial ainsi que les priorités en matière d'agriculture, d'alimentation, d'aménagement et de consommation d'espace.

L'AUCAME, de par ses compétences d'expertise et d'analyse, est un partenaire privilégié du Pôle et de la Chambre d'agriculture pour la mise en place et le suivi d'actions de cette convention-cadre.

Convention-cadre de stratégie partagée sur l'agriculture :

Elaborée en partenariat fin 2016, la **Convention cadre de stratégie partagée sur l'agriculture** a été signée le 22 juin 2017 par les présidents du Pôle Métropolitain Caen Normandie métropole, Mme Sonia de la Provoté et de la Chambre d'agriculture du Calvados, Monsieur Michel Legrand.

La convention cadre de stratégie sur l'agriculture s'articule en six axes stratégiques :

- Production et partage de l'information sur l'agriculture, les sols agricoles et naturels du territoire
- Gestion partagée de l'espace et du foncier agricole
- Soutien au développement des filières économiques agricoles
- Gestion équilibrée de l'approche environnementale
- Mise en place d'une politique alimentaire territoriale
- Développement du lien entre citoyens et agriculteurs

Une première action, sur le volet alimentaire de la convention-cadre, a été engagée dès 2017 montrant la réelle nécessité d'un travail commun sur différents enjeux.

Un Comité de Pilotage, constitué d'élus des 2 structures et de l'AUCAME a été mis en place afin de pérenniser le dialogue et valider les plans d'action.

Temps forts 2019 :

- Le COPIL s'est réuni deux fois, en juin et en septembre :
 - o En juin : suite aux élections Chambre d'agriculture en décembre 2018, présentation des élus des deux structures, présentation de l'historique de la convention sur l'agriculture, échanges autour des axes et propositions d'actions de la convention stratégique.
 - o En décembre : Point d'actualité sur le Projet Alimentaire Territorial, information sur la compensation agricole collective;

Projet Alimentaire Territorial :

Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, en date du 13 octobre 2014 (Art. 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'inscrivent au sein et en compatibilité avec le Programme National pour l'Alimentation (PNA), piloté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné.

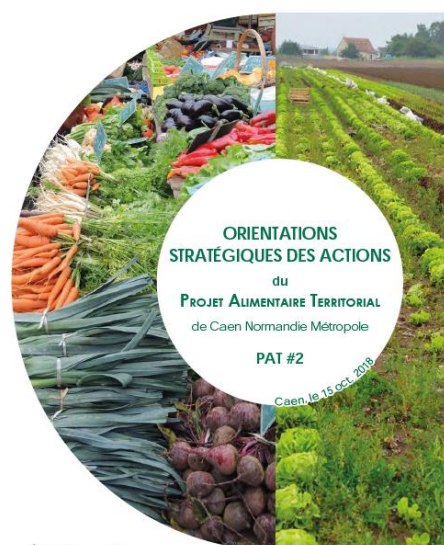
Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêtent :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

D'octobre 2017 à octobre 2018, Caen Normandie Métropole a élaboré la première phase de son Projet Alimentaire Territorial en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'AUCAME. L'objectif était de faire de l'alimentation un sujet métropolitain et d'élaborer une stratégie territoriale sur l'alimentation. Cette action a été financée par l'Etat (DRAAF) et le LEADER.

La démarche réalisée dans la phase d'animation la plus active a consisté à en parallèle :

- L'identification et la mobilisation la plus large possible des acteurs de l'alimentation du territoire : organisation de séances plénières de concertation et d'ateliers de travail thématiques. Le but de cette concertation étant d'échanger sur des constats/des actions déjà engagés ou en cours, proposer des actions à lancer sur le territoire... puis de synthétiser les propositions, déterminer des priorités.
- La réalisation d'un diagnostic partagé avec l'aide d'un stagiaire en master 2 de l'université de Caen qui a également conduit des entretiens avec des acteurs qui ont peu participé aux ateliers, tels que logistique et transformation.



PILE MÉTROPOLITAINE
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLITAINE

Octobre 2018

Rapport d'activité 2019

Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole - page 30

Au terme de cette année de travail, la stratégie du PAT est validée, déclinée en 6 axes et 14 orientations stratégiques des actions :

1. Mettre en place une gouvernance alimentaire métropolitaine
2. Prendre en compte l'alimentation dans la planification et le foncier
3. Soutenir l'économie de proximité
4. Renforcer la collaboration et le lien social
5. Favoriser l'approvisionnement local dans les collectivités
6. Communiquer sur l'identité alimentaire locale, sensibiliser, éduquer et former

Le PAT bénéficie des données et recherches de l'université de Caen sur les flux et les fonctions urbaines de l'alimentation de l'aire urbaine de Caen. Notamment dans le cadre du programme de recherche FRUGAL (Formes urbaines et gouvernance alimentaire), recherche-action sur douze agglomérations françaises de 2016 à 2020.

Temps forts 2019 :

Grace à ce travail et à la mobilisation des acteurs, une nouvelle candidature à l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation a été acceptée en février 2019 pour un projet sur 24 mois, toujours grâce à un partenariat Caen Normandie Métropole – Chambre d'agriculture du Calvados - AUCAME. Cette phase du PAT est financée par l'Etat : DRAAF et ADEME.

Cette nouvelle phase d'animation a débuté en fin d'année, après finalisation des conventions de financement et de partenariat.

A partir de ce printemps 2019, la DRAAF demande aux candidats à l'appel à projets régional du PNA d'avoir une validation du PAT, quand il existe, sur la bonne intégration de leur projet dans la stratégie PAT. Au printemps 2019, trois projets ont sollicité et reçu un avis du PAT.

L'année 2019 a été l'occasion de capitaliser l'expérience du PAT auprès de structures extérieures et EPCI membres du Pôle réseau ainsi que d'informer les élus du territoire de Caen Normandie Métropole sur la stratégie et les actions pouvant être mises en place par les EPCI et les communes :

- Structures extérieures : Réseau régional des PAT, DREAL, Rencontres Régionales du Développement Durable
- EPCI du Pôle réseau (élus et/ou techniciens) : Communauté d'agglomération Lisieux Normandie, Intercom de la Vire au Noireau, communauté d'agglomération du Cotentin et communauté de communes de la Baie du Cotentin,
- EPCI du territoire du PAT : Val es Dunes, Pays de Falaise, Caen la Mer, Cœur de Nacre, Suisse Normande (janvier 2020)

Perspectives 2020 – 2021 :

Compte tenu des élections municipales de mars 2020 l'activité 2020 est difficile à estimer (réinstallation de Caen Normandie Métropole à l'automne 2020)

- Convention stratégique sur l'agriculture : organisation d'un COPIL en fin d'année si possible et poursuite d'actions en partenariat avec la Chambre d'agriculture
- Projet Alimentaire Territorial :

Mise en œuvre de la seconde phase d'animation du PAT dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation et notamment l'installation de la gouvernance alimentaire à l'échelle de la Métropole :

- installation d'une conférence stratégique annuelle multi-acteurs en février 2020 ;
- réalisation d'un « atlas des initiatives » avec les actions en cours ou à réaliser, rencontre des acteurs/porteurs de projet du territoire ;
- élaboration du programme d'action ainsi que choix d'actions pilotes à l'échelle du Pôle.

La mise en œuvre du PAT est coordonnée avec les Plan Climat Air Energie Territorial du territoire, beaucoup d'enjeux étant communs à ces deux démarches (économies d'énergies - relocalisation des flux).

5.3 Eau

Contexte général :

Suite à l'arrêt du financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'animation du contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques Orne Aval Seulles / Caen-Métropole le Pôle Métropolitain a cessé de mener des actions dans ce domaine.

Il n'y a donc eu aucune animation, ni conférence métropolitaine de l'eau en 2019.

Perspectives 2020 :

En lien avec le Schéma de Cohérence Territorial, le Plan Climat Air Energie Territorial et le Projet Alimentaire Territorial, il sera proposé aux nouveaux élus de relancer des travaux d'animation sur les questions de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, par exemple :

- Mise en œuvre des recommandations du volet Eau du SCoT Caen-Métropole révisé et transcription dans les PLUI.
- Mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial de Caen-Métropole, en lien avec la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.
- Animations sur le volet agricole (journée « Agriculture et Eau ») avec les syndicats d'eau.
- Suivre et partager les démarches de mise en place de la compétence GEMAPI au sein des différentes intercommunalités du territoire du contrat.
- Diagnostic de vulnérabilité : un travail conséquent est à mener en transversalité avec la mission SCoT et l'Agence d'Urbanisme.
- Organiser une **Conférence Métropolitaine de l'Eau** en fin d'année pour diffuser les informations et les bonnes pratiques dans le domaine de l'Eau (témoignages, retours d'expériences...).

5.4 Mise en place des politiques énergie-climat sur le territoire du Pôle Métropolitain

► L'élaboration des PCAET de Caen-Métropole et de la CdC du Pays de Falaise

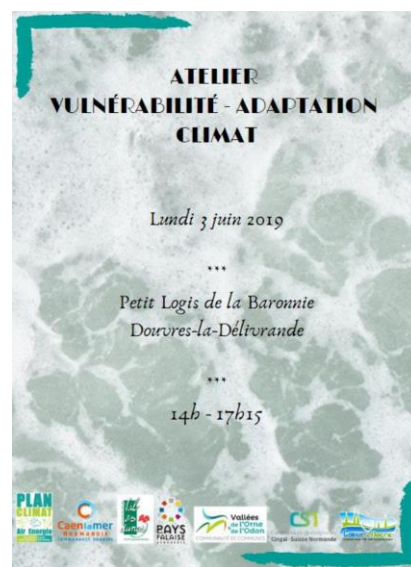
Par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2017, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole, déjà porteur du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), a étendu ses compétences à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour l'ensemble des EPCI composants le Pôle « Socle ».

L'année 2018 a été consacrée au lancement, à l'élaboration du diagnostic et de la stratégie, ainsi qu'à la concertation autour de ce projet d'envergure, afin d'associer l'ensemble des élus, partenaires institutionnels et acteurs du territoire.

En 2019, les travaux concernant les deux PCAET ont consisté en la définition des programmes d'action 2030 du Pôle Métropolitain d'une part et de chaque EPCI du Pôle « Socle » d'autre part.

Cela a nécessité :

- La **compilation** de l'ensemble des éléments issus des **temps d'échanges** grand public et des **entretiens ciblés** avec les acteurs locaux.
- La poursuite des échanges avec les acteurs du territoire (Banque des Territoires, CCI, Bailleurs sociaux, DREAL - ENR, CHU, Université de Caen...)
- L'organisation d'un **atelier spécifique à la vulnérabilité et à l'adaptation aux changements climatiques**, qui a eu lieu en juin 2019.
- **Plusieurs réunions de travail**, avec les instances de suivi PCAET, au sein de chaque EPCI pour formaliser un programme d'action par intercommunalité.
- La **rédaction des programmes d'actions** et des **fiches actions** : description des actions, maître d'ouvrage envisagé, partenaires techniques et financiers, calendrier, indicateurs de suivi et objectifs de réalisation



Le second semestre 2019 a été consacré à la rédaction de **l'évaluation environnementale stratégique** et à la mise en forme des différents documents du Plan Climat, en vue d'un dépôt du dossier en fin d'année.

Cependant, pour le PCAET de Caen-Métropole, les échéances électorales (élections municipales de mars 2020) ne nous ont pas permis d'avoir une validation politique des éléments techniques. Pour le PCAET de la CdC du Pays de Falaise, le dossier a été finalisé et déposé début 2020.

Perspectives 2020 :

Les élections municipales de mars 2020 vont entraîner une modification des représentations des élus du Pôle Métropolitain.

Les conseils municipaux, puis les conseils communautaires doivent être réinstallés avant que le syndicat mixte puisse, lui aussi désigner ses représentants et recommencer à travailler avec les nouveaux élus.

Caen Normandie Métropole peut espérer se réinstaller en septembre 2020, avant cette date, les travaux du PCAET, avec les nouveaux élus ne pourront pas reprendre.

L'objectif, pour le dernier trimestre de l'année 2020, sera donc de présenter les éléments du PCAET Caen-Métropole en vue d'une appropriation par les nouveaux élus. Puis des échanges et des travaux complémentaires débiteront afin de prendre en compte les évolutions législatives (SRADDET, Loi énergie et climat) et les volontés des nouveaux élus.

► L'accompagnement des EPCI « Territoire 100 % ENR »

Les Communautés de Communes Cœur de Nacre, Vallées de l'Orne et de l'Odon et Cingal-Suisse Normande, précédemment engagées et reconnues « Territoire en transition énergétique » (période 2015-2017), ce sont engagées dans le nouvel AMI de la Région Normandie intitulé « Territoire 100 % énergies renouvelables », dont les objectifs sont plus ambitieux que ceux de la Loi TE CV. Les travaux menés pour l'élaboration du Plan Climat, ainsi que des travaux complémentaires (ateliers spécifiques) ont permis de mettre à jour et de compléter les programmes d'actions de ces 3 EPCI volontaires.

A la fin de l'année 2019, chaque EPCI disposait d'une feuille de route Climat Air Energie regroupant les mesures opérationnelles à mener dans ces domaines, afin de pouvoir engager des actions concrètes, dès le début du nouveau mandat.

► Le programme Actimmo

En octobre 2019, Caen Normandie Métropole et Biomasse Normandie ont été déclarés **lauréats** d'un appel à projets lancé par le CLER (Réseau pour la transition énergétique), afin de déployer, sur le territoire du Pôle Métropolitain, le **programme ACTIMMO**.

Le programme Actimmo (<https://programme-actimmo.com/>) a pour objectif de **mobiliser les acteurs de la transaction immobilière à la rénovation énergétique globale et performante**. Les cibles de ce programme sont donc : **les agences immobilières, les agences bancaires, les courtiers et les notaires**, qui ont un rôle primordial de conseil et d'accompagnement des particuliers, dans l'achat d'un bien immobilier.

Pour Caen Normandie Métropole, ce programme s'inscrit dans la mise en œuvre du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, dont un des axes majeurs du plan d'action vise la **massification de la rénovation énergétique du bâti privé**. En effet, sur le territoire de Caen Normandie Métropole, 30 % des consommations d'énergie sont liées au secteur Résidentiel. Or, chaque année 4 000 logements privés mutent (changent de propriétaire). Pour les biens qualifiés de « passoires thermiques », la mutation constitue une opportunité pour réaliser des travaux de rénovation énergétique ambitieux, le financement de ces travaux pouvant par ailleurs être réfléchis globalement dans le plan de financement de l'achat du bien.

La fin de l'année 2019 a été consacrée à :

- La formation des 2 coordinateurs du programme Actimmo (Aurélie LETELLIER pour Caen Normandie Métropole et Nicolas MARIE pour Biomasse Normandie),
- La rédaction et la signature de la convention tripartite entre Caen Normandie Métropole, Biomasse Normandie et le CLER.
- La préparation des recrutements des 2 chargés de mission Actimmo par Biomasse Normandie, pour animer le programme localement.

Le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole joue le rôle de coordinateur de ce programme et a en charge, en particulier, les échanges et actions menées auprès des notaires.

Perspectives 2020 :

2 chargés de mission Actimmo seront recrutés au début de l'année 2020.

Après une période de prise de fonction et de formation par les coordinateurs du programme, les 2 agents Actimmo suivront le planning établi pour le démarchage en porte à porte, l'organisation et l'animation des rendez-vous approfondis et des formations des agents immobiliers, bancaires et des notaires.

En parallèle, la coordinatrice du Pôle se chargera de la communication auprès des territoires concernés (envois de courriers officiels, réunions avec les services, communication auprès des acteurs locaux impliqués...).

Des réunions collectives pourront être organisées vers la fin de l'année 2020, s'il y a suffisamment d'actions à valoriser.

Les signatures de charte (objectif = 6) feront l'objet d'actions de communication afin de mettre en valeur les agences volontaires et de communiquer sur le programme plus largement.

Le programme se terminera en octobre 2021, en décembre 2020, les 2 agents Actimmo devront avoir remplis environ 50 % des objectifs fixés dans la charte de partenariat avec le CLER.

► Autres travaux de transition énergétique avec les partenaires du territoire

- Suivi des travaux du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équité des Territoires** (SRADDET) de la Région Normandie,
- Suivi des travaux du **Schéma Directeur de l'Énergie** (SDE) de la CU Caen la mer,
- Participation aux ateliers **Cit'ergie** pour la **CU Caen la mer** et la **CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon**,
- Participation aux réunions et travaux avec le **SDEC Énergie** sur l'atlas des énergies renouvelables (**Atlas ENR**) et le **Cadastre solaire, l'Agriculture et les changements climatiques**,
- Présentation et échanges sur l'élaboration du PCAET avec la **CA du Cotentin**,
- Participation à la réunion sur la **méthanisation de GRDF**.

5.5 Mobilité durable

Contexte général :

Le pôle à travers le SCoT, le PCAET, les enquêtes ménage-déplacements, le schéma cyclable incite les collectivités et les acteurs du territoire à œuvrer pour une mobilité durable et favoriser le développement de nouvelles mobilités.

Des éléments de contexte institutionnel et législatif ont été présentés aux membres de la commission Politiques contractuelles : démarche France Mobilités, projet de loi LOM, Plan vélo national ainsi que les politiques et aides régionales et départementales.

Des pistes et propositions d'actions ont été formulées :

- Participer à l'Enquête « Mobilité des personnes » dite EMC² (ex Enquête Ménage déplacements) à l'horizon 2021 (Réflexion portée par la CU Caen la mer)
- Elaborer un Plan de mobilité rurale (Plan de mobilité simplifié)
- Apporter des soutiens techniques et/ou financiers aux projets de mobilité durable dans le cadre :
 - Du volet Mobilité du PCAET
 - Du programme Leader GAL du SCoT Caen-Métropole à travers la Fiche-action n°6 : mutations énergétiques
- Réviser le schéma cyclable de Caen-Métropole et inciter les Communautés de communes à élaborer un schéma cyclable
- Elaborer un schéma d'aires de covoiturage
- Effectuer une veille sur les appels à projets et aides financières et apporter une aide technique aux collectivités dans leur candidature aux appels à projets
- Réaliser un benchmark sur les actions exemplaires d'écomobilité

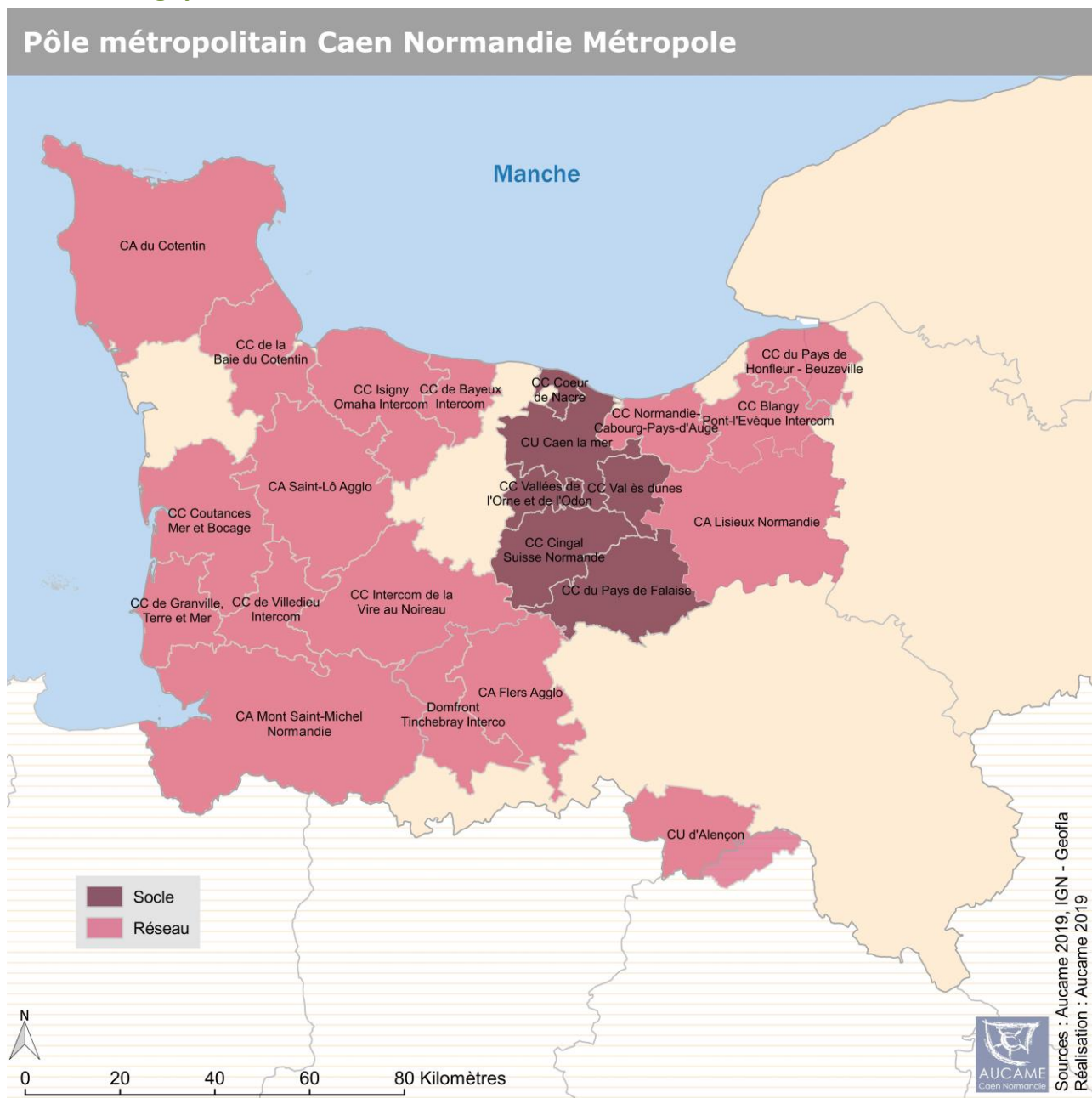
Dans le cadre du volet mobilité du PCAET et afin de nourrir les réflexions et aider les collectivités à formaliser leur plan d'actions, différentes solutions de mobilités ont été présentées qu'il s'agisse de la mise en place de services d'autopartage et de co-voiturage, d'aménagements cyclables et de services associés, de la mise en place de plate-forme de mobilité, de services favorisant l'information multimodale...

Perspectives 2020 :

- Prioriser et mettre en œuvre les pistes et propositions d'actions.

6. Coopérations interterritoriales

6. 1. 2019, Isigny Omaha Intercom.



En 2019, la Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom a rejoint Caen Normandie Métropole en adhérant au Pôle Réseau.

6.2. Enquête Déplacements Manche et Orne

Transmission des données à la Région Normandie dans la suite de la contribution au SRADDET.
Transmission des bases de données sur demande aux EPCI.

6.3. Contribution n°2 au SRADDET

Le SRADDET étant co-construit entre la Région et les territoires, toute structure le souhaitant a été invitée à proposer une contribution à la Région Normandie pour alimenter le SRADDET en 2017. Le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole a transmis une contribution à la Région Normandie pour la rédaction du Rapport d'objectifs du SRADDET.

En mars 2018, la Région Normandie a invité, par courrier, les acteurs du territoire à contribuer à nouveau. Après plusieurs réunions de commission joignant les forces du SCoT et du Réseau, le pôle métropolitain Réseau a rendu une contribution dans les délais impartis (un mois).

Le 17 décembre 2018, la Région Normandie a voté sa délibération exécutoire pour l'arrêt du SRADDET.

Le 8 janvier 2019, le pôle métropolitain a amendé sa contribution n°2 au SRADDET suite à l'arrêt de la Région Normandie.

6.4. Contribution n°3 au SRADDET

Le 22 janvier 2019, la Région Normandie a tenu une journée de réunion pour expliquer le document arrêté aux EPCI et PPA, ce qui a conduit le pôle métropolitain à écrire un courrier invitant les membres du pôle à émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique administrée en mai 2019.

Suite à une rencontre entre les élus du pôle pour partager leurs analyses du SRADDET, un courrier co-signé par 13 Présidents d'EPCI a été envoyé à la Région Normandie pour porter les inquiétudes des territoires auprès du Président Hervé MORIN.

Suite à l'enquête publique dans le cadre de la procédure du SRADDET, des amendements prenant en compte une partie des remarques des EPCI et PPA ont été effectués. Le SRADDET a été adopté en décembre 2019.

6.5. Animation et veille

- Animation du Réseau des élus et de ses instances.
- Préparation de l'intégration des nouveaux membres.
- Détection des thématiques à approfondir dans les réflexions du Réseau.
- Conférence des exécutifs sur la santé, à Granville, en présence de la direction du CHU de Caen, de la direction du CH d'Avranches-Granville, et de la direction générale de l'Agence Régionale de Santé.
- Conférence des Exécutifs sur l'enseignement supérieur, à Saint-Lô, en présence de la Rectrice de l'académie de Caen et de la région académique Normandie. Et du Président de l'Université de Caen Normandie.

6.6. Perspectives pour 2020

- Installation des instances suite aux élections municipales.
- Suivi des travaux sur la mobilité.
- Suivi de l'interSCoT.
- Animation du Réseau des élus et de ses instances.
- Détection des thématiques à approfondir dans les réflexions du Réseau.

6.7. Programmes européens, coopérations transfrontalières, transnationales et régionales

Récupération et valorisation du patrimoine maritime, militaire et industriel de la côte de l'Espace Atlantique



Programme Interreg - MMIAH

Pour rappel, en 2016, Caen Normandie Métropole a préparé sa participation au projet dont le chef de file est la ville de Ferrol en Espagne en relation étroite avec l'ensemble des partenaires en Espagne (City of Ferrol, Cadiz City Council), au Royaume-Uni (Plymouth City Council, Liverpool City Region Local Enterprise Partnership Destination Management Organisation), au Portugal (Ilhavo City Council), en France (Pôle métropolitain Caen Normandie métropole, La Rochelle) et en Irlande (Limerick City and County Council, Cork City Council).

Lors de la première phase de sélection en septembre 2016 le projet MMIAH a été sélectionné par le comité de sélection européen parmi 425 autres projets déposés. Un dossier extrêmement détaillé concernant ce projet a alors été rédigé et déposé en décembre 2016 pour participer à la seconde phase (phase finale) de sélection : sur les 102 projets évalués, seuls 45 projets ont été retenus. Le résultat définitif a été rendu lors du comité de programmation des 4 et 5 mai 2017.

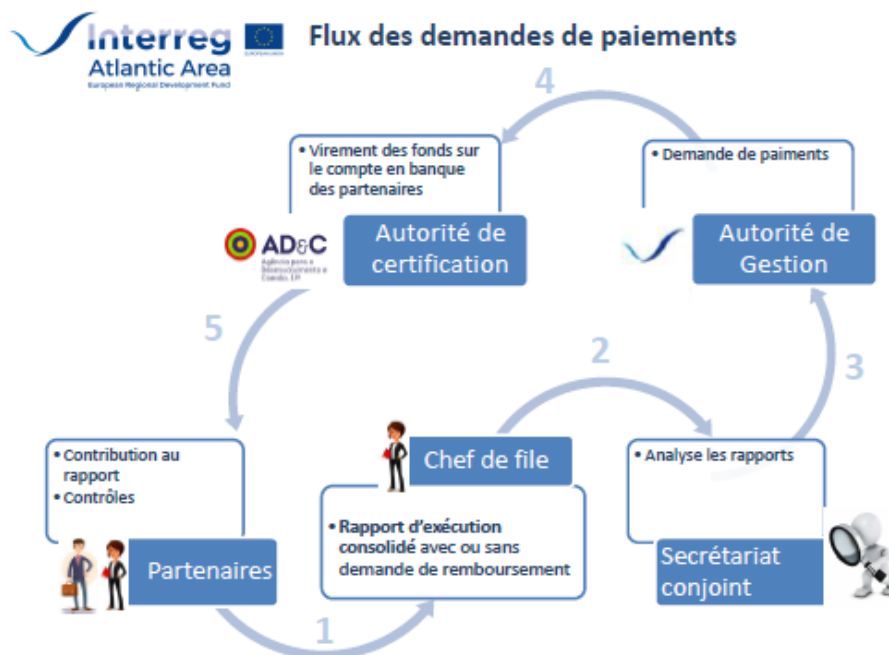
Caen Normandie Métropole est donc partenaire au projet MMIAH du programme Interreg <http://www.atlanticarea.eu/project/22>

6.7.1. Un nouveau membre dans l'équipe :

A partir du mois d'avril, le Pôle Métropolitain a accueilli dans son équipe une nouvelle stagiaire pour participer à la gestion du projet MMIAH.

Le chargé de mission et la nouvelle stagiaire ont participé à la session d'information du Programme Interreg Espace Atlantique, qui a eu lieu à Rennes.

Dans les sujets traités ce jour, il a été question de rappeler l'éligibilité des dépenses, les normes de communication concernant les logos de l'UE, et le rapport d'exécution sur la plateforme Interreg pour les demandes de remboursement.



6. 7. 2. Analyse et étude de l'évolution des villes à travers leur patrimoine MMI :

L'objectif de ce groupe de travail est d'élargir notre connaissance des villes, de leur histoire et de leur transformation urbaine à travers une étude du patrimoine maritime, industriel et militaire, en prenant en compte à la fois les biens déjà disparus et en ruines, ceux qui ne sont plus utilisés ou ceux qui sont encore en cours d'utilisation. Cette étude permettra également de faciliter les travaux ultérieurs de récupération et de réhabilitation, l'appréciation de la valeur des bâtiments emblématiques caractéristiques des villes et l'ensemble de la région atlantique.

Nous pouvons distinguer 2 actions :

Action 1 : Création des fiches

Suivant les critères INTERREG, le bureau d'étude YUSIT, experts dans le domaine du patrimoine Normand, a sélectionné sur le territoire du Pôle Métropolitain les sites appartenant aux XX siècle dans la thématique MMI. Il y en a environ 300 sites. À partir de cette liste, les informations seront développées sous forme de fiches, 80 fiches ont été créées, faisant référence aux éléments les plus remarquables pour leur valeur historique ou culturelle, ou pour leur intérêt pour le développement futur de ce projet.

Action 2 : Analyse de l'étude évolutive des villes.

Le bureau d'étude YUSIT a réalisé l'étude du territoire et de son développement en abordant les étapes successives et son évolution comme conséquence de l'activité maritime, militaire et industrielle. D'un point de vue historique et archéologique, une approximation de la réalité urbaine actuelle sera faite à partir de la mémoire historique. Des échantillons photographiques et infographiques des actifs et des zones adjacentes seront développés.

6.7.3. Elaboration d'une proposition de plan directeur et de plan de gestion du patrimoine MMI du littoral de l'EA (Espace Atlantique) :

Dans un deuxième temps, dans le groupe de travail n°5 "Elaboration d'une proposition de plan directeur et de plan de gestion du patrimoine MMI du littoral de l'EA (Espace Atlantique)", le Pôle Métropolitain, comme tous les autres partenaires du projet, a compilé les bonnes pratiques en matière de récupération, de gestion et de nouvelles utilisations des biens patrimoniaux abandonnés que comporte le territoire normand. Ceci, avec l'étude de l'évolution du territoire, sera le point de départ pour l'élaboration d'un plan stratégique dans chaque territoire pour la gestion et mise en valeur du patrimoine MMI.

Dans cette partie nous avons identifié 3 sites qui ont été étudiés pour donner un exemple de bonnes pratiques dans notre territoire :

Denomination	Class	UTM coordinates		
Cité de la Mer Cherbourg	Maritime	30N	599761	5500123
Association L'Equipage de la Jolie Brise (Port en Bessin)	Maritime	30N	661854	5467347
Fours de calcination de la Butte Rouge - Dompierre	Industriel	30N	681188.98	5390580.05

6.7.4. Présentation des actions pilotes :

Suite au courrier de proposition de participation (groupe de travail n°6) envoyé à l'ensemble des adhérents du Pôle Métropolitain, en septembre 2016, Caen Normandie a donc proposé 3 actions pilotes au comité de pilotage du programme.

Les trois sites pilotes – Falaise (Calvados), La Butte Rouge (Orne) et Granville (Manche) – sont retenus dans le cadre des actions pilotes WP6 : Usages alternatifs, pour valider des solutions proposées de valorisation et de préservation du patrimoine militaire, industriel et maritime.

Le comité syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a délibéré le 16 février 2018 dernier pour signer une convention partenariale – Programme Interreg – MMIAH, et retenir les trois sites pilotes – Falaise (Calvados), La Butte Rouge (Orne) et Granville (Manche).

➤ Action pilote sur le site de FALAISE :

Traitement artistique du char Sherman WWII du mémorial de Falaise par un artiste : montant estimé à 40 000 €, 75% financé par le FEDER, 25% à charge de l'EPCI

En avril 2019, le char Sherman a été installé devant le Mémorial des civils pour débiter avec la prestation de Jeff Aerosol le 2 Mai 2019. Une fois terminée, l'œuvre d'art a été présentée au public le 8 mai, à l'occasion des commémorations. Ensuite, il avait quitté la Ville de Falaise pour rejoindre Arromanches. Pour finir, le 12 août le char a retrouvé sa place devant le Mémorial des civils en vue du 75e anniversaire de la Libération de la Ville.



➤ Action pilote sur le site de la Butte Rouge à FLERS :

Flers Agglo : restauration du site minier de La Butte Rouge dans le cadre d'un chantier d'insertion, la Butte Rouge : montant estimé à 65 000 € dont 75% financés par le FEDER et le reste à charge de l'EPCI

Un deuxième marché plus réduit sera lancé en Janvier 2019. L'entreprise AIFR a été retenue pour la restauration partielle de la Butte Rouge.

Enjeux sociaux-économiques :

- Pérenniser le chantier d'insertion en cours avec l'A.I.F.R.
- L'AIFR mobilise tous les jours, toute l'année, sur le site de La Butte Rouge, une équipe de 6 à 8 personnes en insertion et 1 encadrant technique, formateur spécialisé en maçonnerie bâti ancien.
- Créer directement une quinzaine d'emplois en CDD-insertion sur 2 ans.
- Les bénéficiaires sont des personnes sans-emploi, habitant Flers ou l'agglomération pour la plupart, embauchées en CDD-Insertion pour une durée de 6 à 18 mois. En plus de la formation en "maçonnerie" sur site, elle bénéficie d'un suivi insertion personnalisé.

Néanmoins, pour réaliser les travaux de maçonnerie, il sera nécessaire de lancer aussi un marché pour le drainage d'un des six tunnels, en contrebas des fours de calcination, qui servaient au chargement des trains en minerai de fer (tunnel de gauche lorsqu'on est face aux fours)

Détail des travaux prévus :

- Drainer le fond du tunnel pour éviter la stagnation de l'eau de ruissellement qui fragilise les maçonneries,
- Terrasser le fond de ce tunnel pour le rendre accessible,
- Débroussailler, désoucher et purger l'arase des murs du tunnel jusqu'à retrouver une maçonnerie saine,
- Reconstruire l'arase en pierres des murs du tunnel,
- Réparer les maçonneries des murs du tunnel, endommagées en de multiples endroits (deux murs de 70 m de long et 4 m de haut)
- Restituer les pierres d'angles manquantes à chacune des extrémités du tunnel,
- Piqueter, nettoyer et rejointoyer l'ensemble des murs du tunnel.

Septembre 2019 - Les réponses au marché se trouvent actuellement en main du Coordinateur VRD retenu pour ce projet, qui vérifie la qualité des offres. Une fois ce procès fini, le début des travaux de drainage peuvent débuter.

➤ **Action pilote sur Granville Terre et Mer :**

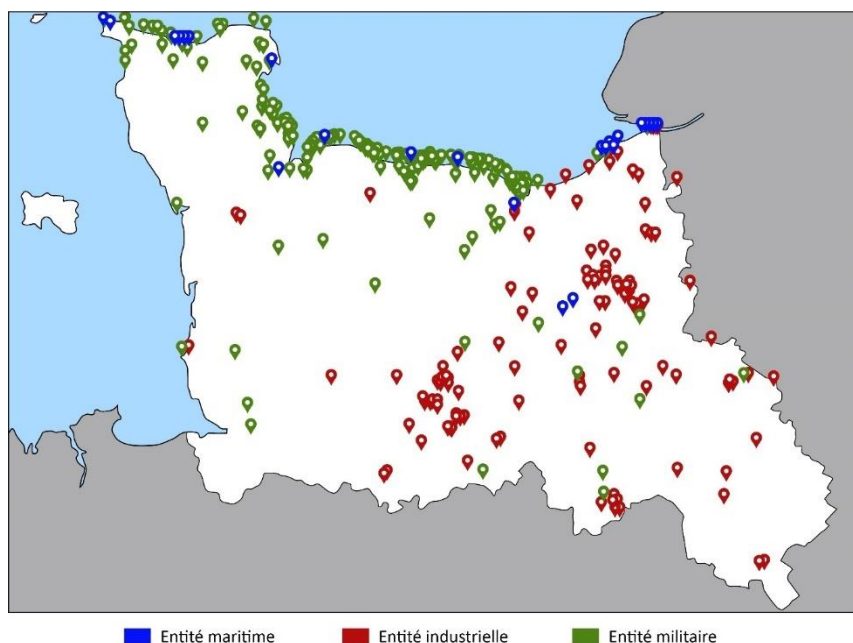
La rencontre à Ilhavo a permis de faire émerger davantage d'idées pour développer un parcours thématique sur la famille Dio à Granville. L'année 2019 a permis d'accueillir d'une stagiaire pour travailler sur ce projet, en lien avec la Commune de Granville.

6. 7. 5. Participation au projet MMIAH :

En 2018 Caen a participé à 2 Comités de Pilotage organisés dans le cadre du projet MMIAH. Le premier à Cork, en Irlande, et le deuxième à Plymouth, au Royaume Uni.

Parmi les échanges durant ce comité, le Pôle Métropolitain a présenté le résultat d'une Analyse et étude de l'évolution du territoire ex-Bas Normand au travers de son héritage MMI.

Ce module de travail a pour chef de file la ville de Ferrol. Il comportait la conception de la méthodologie d'analyse, et le développement de l'étude. Le bureau d'études YUSIT à PETIT-QUEVILLY, s'est chargé de réaliser cette prestation pour le Pôle Métropolitain.



Le travail réalisé dans le cadre de l'étude Interreg Atlantic Area a pour but de recenser les biens patrimoniaux du 20e siècle sur le territoire afin d'évaluer leur potentiel en tant que ressource touristique.

En 2012, la Basse-Normandie ne représentait que 3% des édifices du 20e siècle protégés en France et ayant reçus le label « Patrimoine du XXe siècle ». La valorisation du patrimoine du 20e siècle sur ce territoire est donc un enjeu d'importance et plus particulièrement pour les catégories MMI (militaire, maritime et industriel), actuellement peu prises en compte.

L'inventaire général réalisé pour cette étude compte un total de 348 entités MMI sur le territoire, avec une répartition géographique très marquée et fortement liée à la typologie des sites : la concentration de sites sur les côtes du Calvados est liée aux importants vestiges et sites mémoriels de la 2e Guerre mondiale ; l'Orne quant-à-lui se démarque par une majorité de sites industriels, domaine ayant fortement façonné le territoire métropolitain au cours du 20e siècle.

Malgré des problématiques certaines de conservation des entités recensées sur l'ensemble du territoire d'étude, beaucoup d'entre elles présentent un potentiel de valorisation touristique.

Caen a accueilli les 26 et 27 juin 2019 la 6^{ème} réunion du comité de pilotage du projet MMIAH. Cette réunion a permis de visiter la région, de consolider des partenariats et de créer de nouveaux réseaux de projets.

Le projet MMIAH a eu aussi le plaisir d'accueillir la conférence de présentation du projet AtlantikWallEurope, présentée par la Fabrique des Patrimoines. Ce projet porte sur un thème très bien lié au thème militaire du projet MMIAH. L'objectif était d'échanger des informations sur les différents projets et d'essayer de trouver un moyen de coopérer pour mettre en valeur ce patrimoine.

Après cette étude, l'élaboration d'un plan directeur et de gestion du patrimoine MMI de l'espace atlantique a été développé en 2019, par l'agence ID-Tourisme. Il comporte l'analyse et compilation des bonnes pratiques sur la réhabilitation, le management et les nouveaux usages de ces atouts patrimoniaux abandonnés, élaboration du plan directeur, préparation du plan de gestion.

Ce module de travail a pour chef de file Plymouth, en relation étroite avec Caen Normandie métropole, Ilhavo et La Rochelle. Il comporte 4 actions : la conception et création d'un produit touristique commun, qui est en production par Plymouth. Un livrable sera proposé aux partenaires d'ici la fin de l'année.

Le développement du tourisme « intelligent », organisation de quatre visites promotionnelles pour 5 tour operators, organisation de 5 visites promotionnelles pour journalistes spécialisés. C'est à ce moment qu'Activitour pourrait intervenir. Activitour est une start-up française spécialisée dans le secteur du e-tourisme créée en 2017 par Baptiste Rebut et Emmanuel Russeil.

La startup a développé une plateforme de réservation d'activités en ligne. Le modèle d'Activitour est basé sur un modèle B2B2C. En effet, l'entreprise diffuse et vend les activités touristiques de ses partenaires dans un réseau de vente comprenant : les offices de tourisme, les hébergeurs (hôtels, campings, gîtes...) et les groupes médias tel que actu.fr.

L'objectif est de d'utiliser ce réseau de vente afin d'accroître la visibilité et l'attractivité d'un territoire. Les offices de tourisme et les hébergeurs ont un rôle clé dans ce modèle. En effet, près de neuf voyageurs sur dix attendent de la part des offices de tourisme et des locaux tels que les hébergeurs un partage d'informations pertinentes pendant leur voyage. Nous mettons donc à disposition des offices de tourisme et des hébergeurs une plateforme leur permettant de répondre à ce besoin d'informations.

Actuellement, la start-up travaille avec 8 destinations en Normandie (Le Havre, Etretat, Fécamp, Pont l'Évêque, Deauville-Trouville, Evreux et Cabourg) et une dizaine d'autres destinations sont en cours. Nous avons récemment finalisé un contrat avec une chaîne hôtelière en Normandie (Logis Normandie) qui compte plus de 115 hôtels dans toute la région.

L'objectif du projet MMIAH est d'utiliser la plateforme et sa force pour augmenter la visibilité et l'attractivité de chaque site touristique du projet. Créer une plateforme commune aux différents partenaires permettrait aux touristes d'avoir accès facilement à l'information touristique de chaque site sur un seul et même support.

Malgré des problématiques certaines de conservation des entités recensées sur l'ensemble du territoire d'étude, beaucoup d'entre elles présentent un potentiel de valorisation touristique.

Annexes : instances du Pôle métropolitain

LISTE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE CAEN NORMANDIE METROPOLE

Intercommunalités du territoire « Socle », comprises dans le SCoT Caen-Métropole

CU Caen la mer

Titulaires

AUBERT Catherine
BAIL Romain
BARTEAU Jean-Jacques
BELLOMO Salvatore
BERKOVICZ Grégory
BERNARD Patrick
BRUNEAU Joël
BURGAT Hélène
COLBERT Patrice
DAIREAUX Jean
DE LA PROVOTE Sonia
DELBUEL Christian
FARCY Annick
FRANCOIS Sébastien
GOUTTE Dominique
GUERIN Daniel
HEUZE Edith
HAY Xavier
HITIER Bruno
JEANNE Didier
JEANNE Joël
JOUIN Pascal
JOYAU Nicolas
LAFONT Michel
LEBAS Christian
LECAPLAIN Patrick
LECERF Marc
LECHARTIER Micheline
LEPOITTEVIN Sylviane
MARIE Jean-Louis
MICHEL Robert
PATARD-LEGENDRE Michel
PHILIPPE Jean-Marc
PICARD Raymond

PIQUET Bruno
POTTIER Marc
POULLIAS Lionel
REGÉARD Dominique
RENOUF Thierry
SAINT Thierry
SCHMIT Pierre
SERARD Pascal
SUZANNE Joël
THOMAS Rodolphe
TOSTAIN Jean-Pierre
TROLET Laurence
TURBATTE Béatrice
VINCENT Martine
VINOT-BATTISTONI Dominique
VIRLOUVET Jacques
WILLAUME Ludwig

Suppléants

AUXEPAULES Didier
BAURY Jacqueline
BERTAUX Thierry
BONNAIRE Gérard
BRAEM Laurent
CHARRON Didier
COUTARD André
DE SLOOVERE Françoise
DEBON Gilbert
DESTRES Michel
ESNOUF Pascal
GAINCHE Bruno-Marie
GEORGE Bertin
GIRARD Christian
GUEROULT Eric
GUILLEMIN Jean-Marie
JAMES Régine
JEAN Roger
KOPEC Wilfried
LE ROLLAND Philippe
LEBREUILLY Stéphane
LEFORESTIER Laurent
LELAIZANT Bernard
LESELLIER Patrick
LETELLIER Francis
LOINARD Frédéric
LOYANT Jean-Marie
MATA Laurent
MATHIEU Christian
MONTREUIL Joël
PATORNI Magali
RODON Daniel
SIX-BOUVIER Eva
VERGER Michel

C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon

Titulaires

ENAULT Bernard
GIRARD Henri
GUILLEUX Rémi
LOUVARD Henri
PAGNY Laurent
PIERSIELA Martine
PICARD Hubert

Suppléants

BANNIER Michel
BLIN Daniel
DUMESNIL Gilles
DUVAL Gilbert
MALAQUIN Jean-Louis
POSTEL André
ROSE Dominique

C.D.C. Val es Dunes

Titulaires

BAUGAS Ann
DELIVET Dominique
GARNIER Monique
ISABEL Marie-Françoise
MARTIN Patrice
PICHON Xavier

Suppléants

ARRUEGO Coralie
COMBE Michel
DE GIBON Sophie
MEZERAY Emmanuel
PARIS Monique
PESQUEREL Philippe

C.D.C. Cingal Suisse Normande

Titulaires

BAR Michel
BRETEAU Jean-Claude
CHANDELIER Paul
GOUBERT Nicole
LADAN Serge
LEBLANC Bernard
TENACE Roger

Suppléants

BESNARD François
COLLIN Jacques
CROTEAU Régis
FURON Jean-Marc
LANGEAIS Serge
LEBOULANGER Christine
VANRYCKEGHEM Jean

C.D.C. Cœur de Nacre

Titulaires

GUILLOUARD Jean-Luc
GUINGOUAIN Jean-Luc
JOUY Franck
LEFORT Thierry
LERMINE Patrick
POUILLE Frédéric
VASSE Christine

Suppléants

CHANU Philippe
DUBOIS Patrick
GAUQUELIN Yves
LEPORTIER Denis
LEROYER Franck
NICAISE Francis
PAUMIER Pierre

Intercommunalité du territoire « Socle », hors SCoT Caen-Métropole

C.D.C. Pays de Falaise

Titulaires

DEWAELE-CANOUEL Clara
LETEURTRE Claude
MACE Eric
MESNIL Jean-Philippe
POURNY Pascal

Suppléants

GASNIER Jean-Marie
GOUPIL Jean-Pierre
GUIBOUT Maryvonne
HOFLACK Christine
KEPA Gérard

Intercommunalités du territoire « Réseau »

C.U. d'Alençon

Titulaires

DIBO Ahamada
LURCON Gérard
PUEYO Joaquim
ROIMIER Christine

Suppléants

LAUNAY Denis
LAUNAY Sylvain
LORIQUER Fabien
ROBERT Bertrand

C.A. Flers-Agglomération

Titulaires

GOASDOUE Yves
DUMAINE Michel
LESELLIER Patrick

C.A. Mont St Michel – Normandie

Titulaires

GOUPIL Erick
HUET Guénhaël
NICOLAS David
DESLANDES Serge
LAINE Hervé
LUCAS Jacques

C.A. Saint-Lô Agglo

Titulaires

BRIERE François
COUSIN Anne-Marie
QUINQUENEL Gilles
RICHARD Michel
VIRLOUVET Jérôme

C.A. Le Cotentin

Titulaires

ARRIVE Benoît
BURNOUF Elisabeth
CHOLOT Guy
COQUELIN Jacques
DRUEZ Yveline
GOSSELIN-FLEURY Geneviève
LEBARON Bernard
LEFEVRE Noël
LEMONNIER Hubert
LEPETIT Jean
PILLET Patrice
PINABEL Alain
VALENTIN Jean-Louis

C.D.C. Blangy Pont-l'Évêque Intercom

Titulaires

COTHIER Florence
DESHAYES Yves

Intercom de la Vire au Noireau

Titulaires

ALLIZARD Pascal
ANDREU SABATER Marc
BIHEL Annie
LERCH Lionel

C.D.C. Bayeux Intercom

Titulaires

GOMONT Patrick
LEPOULTIER Mélanie

Suppléants

COLLADO José
DALMONT Jacques
VERRIER Philippe

Suppléants

BICHON Vincent
DEWITTE Henri-Jacques
ESNOUF Franck
JUQUIN David
TREHET Bernard
ORVAIN Jessie

Suppléants

DUBOIS Patrick
LEGENBRE Hervé
LEMAZURIER Fabrice
PAING Géraldine
SAUCET Catherine

Suppléants

BELLIOT Nicole
CATHERINE Arnaud
GOSSWILLER Carole
HENRY Yves
HOULLEGATTE Jean-Michel
LAMOTTE Jean-François
LEPOITTEVIN Gilbert
LERENDU Patrick
MARIE Jacky
MAUQUEST Jean-Pierre
MOUCHEL Jean-Marie
REVERT Sandrine
SOURISSE Claudine

Suppléants

HUET Eric
LOUVET Daniel

Suppléants

DESMOTTES Nicole
LAHAYE Samuel
MALOISEL Gilles
MORICE Micheline

Suppléants

DEMOULINS Benoît
HAMON Jean-Luc

C.D.C. Baie du Cotentin

Titulaires

CATHERINE Philippe
LHONNEUR Jean-Pierre

Suppléants

MAILLARD Jacky
QUETIER Jean

C.D.C. Coutances Mer et Bocage

Titulaires

COULON Gérard
COUSIN Jean-Manuel
BEAUFILS Erick
FOURNIER Delphine

Suppléants

BIDOT Jacky
LAURENT David
MALHERBE Bernard
ALEXANDRE Gisèle

C.D.C. Domfront Tinchebray Interco

Titulaires

PORQUET Josette
SOUL Bernard

Suppléants

GUILMIN Maxime
COSTARD Serge

C.D.C. Granville Terre et Mer

Titulaires

BAUDRY Dominique
LAUNAY Jean-Paul
SEVIN Jean-Marie

Suppléants

BLANCHET Pierre-Jean
DENIAU Mireille
ROUSSEAU Claire

C.D.C. Normandie Cabourg Pays d'Auge

Titulaires

VANNIER François
MOURARET Pierre

Suppléants

GAUGAIN Sophie
DUPONT Sylvie

C.D.C. Pays de Honfleur Beuzeville

Titulaires

BAILLEUL Michel
FLEURY Catherine

Suppléants

DEPUIS Albert
LEPROU Philippe

C.D.C. Villedieu Intercom

Titulaires

MACE Daniel
VARIN Charly

Suppléants

VAVASSEUR Jean-Pierre
ZALINSKI Dominique

Conseil Départemental de la Manche

Titulaires

COQUELIN Jacques
LEFEVRE Marc

Suppléants

FAGNEN Sébastien
MORIN Jean

Conseil Départemental du Calvados

Titulaires

COURSEAUX Hubert
JEANNENEZ Patrick

Suppléants

CASINI Antoine
JACQ Sylvie

Titulaires

LAMBERT Alain
VAN HOORNE Philippe

Suppléants

DE BALORRE Christophe
SENAUX Philippe

► Bureau

■ Composé de 75 membres, le Bureau s'est réuni 9 fois. Il a reçu des délégations de compétences du Comité syndical. Il est notamment compétent pour prendre des décisions concernant l'administration générale, la gestion courante du syndicat. C'est aussi une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Comité syndical.

LE PRESIDENT : Joël BRUNEAU

LES VICE-PRESIDENTS :

1. Yves GOASDOUE (CA Flers-Agglomération)	14. Gérard COULON (CC Coutances Mer et Bocage)
2. Jean-Louis VALENTIN (CA Le Cotentin)	15. Jean-Marie SEVIN (CC Granville Terre et Mer)
3. Marc ANDREU SABATER (Intercom de la Vire au Noireau)	16. François VANNIER (CC Normandie Cabourg Pays d'Auge)
4. Xavier PICHON (CC Val des Dunes)	17. Dominique VINOT-BATTISTONI (CU Caen la mer)
5. David NICOLAS (CA Mont St Michel Normandie)	18. Michel BAILLEUL (CC Pays de Honfleur-Beuzeville)
6. Paul CHANDELIER (CC Cingal - Suisse Normande)	19. Franck JOUY (CC Cœur de Nacre)
7. Gilles QUINQUENEL (CA Saint Lô Agglomération)	20. Jean-Philippe MESNIL (CC Pays de Falaise)
8. François AUBEY (CA Lisieux Normandie)	21. Philippe CATHERINE (CC Baie du Cotentin)
9. Mélanie LEPOULTIER (CC Bayeux Intercom)	22. Hubert PICARD (CC Vallées de l'Orne et de l'Odon)
10. Ahamada DIBO (CU Alençon)	23. Yves DESHAYES (CC Blangy Pont-l'Évêque Intercom)
11. Hubert COURSEAUX (CD du Calvados)	24. Grégory BERKOVICZ (CU Caen la mer)
12. Marc LEFEVRE (CD de la Manche)	25. Josette PORQUET (CC Domfront Tinchebray Interco)
13. Alain LAMBERT (CD de l'Orne)	26. Charly VARIN (CC Villedieu Intercom)

ET 48 AUTRES MEMBRES ELUS PARMIS LES DELEGUES DES EPCI.

INTREGRALITE DES MEMBRES DU BUREAU :

EPCI	Affaires d'intérêt commun		
	Réseau	Socle	
C.U. Caen-la-Mer	BAIL Romain BRUNEAU Joël DE LA PROVOTE Sonia LECERF Marc MARIE Jean-Louis PATARD-LEGENDRE Michel POTTIER Marc TURBATTE Béatrice VINOT-BATTISTONI Dominique	BERKOVICZ Grégory DELBUEL Christian GOUTE Dominique LECAPLAIN Patrick LEPOITTEVIN Sylviane PHILIPPE Jean-Marc SAINT Thierry SERARD Pascal WILLAUME Ludwig	
C.U. d'Alençon	DIBO Ahmada LURÇON Gérard		
C.A. Mont St Michel - Normandie	GOUPIL Erick HUET Guénhaël NICOLAS David		
C.A. Saint-Lô Agglo	BRIERE François QUINQUENEL Gilles RICHARD Michel		
C.A. Flers-Agglo	GOASDOUE Yves DUMAINE Michel		
C.A. Le Cotentin	VALENTIN Jean-Louis ARRIVE Benoît GOSSELIN FLEURY Geneviève COQUELIN Jacques DRUEZ Yveline PILLET Patrice CHOLOT Guy		
C.A. Lisieux Normandie	AUBEY François LEGOUVERNEUR Frédéric TARGAT Dany		
C.C. "Cœur de Nacre"	LERMINE Patrick		JOUY Franck LEFORT Thierry
C.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon	ENAULT Bernard		PICARD Hubert PAGNY Laurent GIRARD Henri PIERSIELA Martine
C.C. Val es Dunes	PICHON Xavier		ISABEL Marie-Françoise GARNIER Monique
C.C. Cingal - Suisse Normande	GOUBERT Nicole		CHANDELIER Paul BAR Michel BRETEAU Jean-Claude LEBLANC Bernard
C.C. "Pays de Falaise"	DEWAELE-CANOUEL Clara POURNY Pascal	LETEURTRE Claude MESNIL Jean-Philippe MACE Eric	
C.C. Normandie Cabourg Pays d'Auge	VANNIER François		
Intercom de la Vire au Noireau	ANDREU SABATER Marc DESQUESNE Valérie		
C.C. Coutances Mer et Bocage	COULON Gérard COUSIN Jean-Manuel		
C.C. Domfront Tinchebray Interco	PORQUET Josette		
C.D.C. Bayeux Intercom	LEPOULTIER Mélanie		
C.C. Granville Terre & Mer	SEVIN Jean-Marie BAUDRY Dominique		
C.C. Villedieu Intercom	VARIN Charly		
C.D.C. Baie du Cotentin	CATHERINE Philippe		
Blangy Pont-l'Évêque Intercom	DESHAYES Yves		
C.C. Pays de Honfleur-Beuzeville	BAILLEUL Michel		
Conseil Départemental de la Manche	LEFVRE Marc		
Conseil Départemental du Calvados	COURSEAUX Hubert		
Conseil Départemental de l'Orne	LAMBERT Alain		

► Commissions

- Les commissions couvrent les compétences exercées par le Syndicat. Elles réunissent régulièrement les élus pour préparer les décisions en bureau et en comité syndical.

Commission « Administration générale »

Présidée par Bernard ENAULT

Vice-présidence : Annick FARCY

↳ 3 réunions

Commission « Urbanisme Réglementaire »

Présidée par Pascal SERARD

Vice-Présidence : Monique GARNIER

↳ 8 réunions

Commission « Conduite du SCoT et

Urbanisme Commercial »

Présidée par Xavier PICHON

Vice-Présidence : Thierry LEFORT et Marc POTTIER

↳ 8 réunions

Commission "Coopérations interterritoriales"

Co-Présidée par Dominique VINOT-BATTISTONI et

Jean-Marie SEVIN

↳ 1 réunion

Commission « Politiques contractuelles »

Co-Présidée par Paul CHANDELIER

et Grégory BERKOVICZ

Vice-Présidence : Romain BAIL

↳ 3 réunions

Membres des commissions au 31/12/2018 :

Composition de la Commission "Administration Générale" Président : Bernard ENAULT Vice-Président : Annick FARCY		
Collectivité	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
C.U Caen la mer	DAIREAUX Jean	
	FARCY Annick	
	SAINT Thierry	
	MARIE Jean-Louis	
	TURBATTE Béatrice	
C.D.C. Cingal Suisse Normande		FURON Jean-Marc
	COLLIN Jacques	TENCE Roger
C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon	ENAULT Bernard	BERTHELOT Didier
C.D.C. Cœur de Nacre	VASSE Christine	LEROYER Franck
C.D.C. Pays de Falaise	DEWAELE-CANOUEL Clara	KEPA Gérard
C.D.C. Val ès Dunes	ISABEL Marie-Françoise	ARRUEGO Coralie
Intercom de la Vire au Noireau		ANDREU SABATER Marc
C.D.C. Coutances Mer et Bocage	COUSIN Jean-Manuel	
C.A. Flers Agglo	DUMAINE Michel	
C.D.C. Pays de Honfleur Beuzeville	FLEURY Catherine	
C.D.C. Bayeux Intercom	LEPOULTIER Mélanie	
C.D.C. Villedieu Intercom	MACE Daniel	
C.A. Mont-St-Michel Normandie	DAVID Nicolas	

Composition de la Commission "Urbanisme Réglementaire"

Président : Pascal SERARD

Vice-Président : Monique GARNIER

	Délégué titulaire	Délégué suppléant
CU Caen la mer	DELBRUEL Christian	COLBERT Patrice
	PATORNI Magali	
	PHILIPPE Jean-Marc	
	RIBALTA Ghislaine	
	SCHMIT Pierre	
	SERARD Pascal	
	SUZANNE Joël	
	WILLAUME Ludwig	
C.D.C. Cingal Suisse Normande	CHANDELIER Paul	BAR Michel
	LEBOULANGER Christine	CROTEAU Régis
C.D.C. Cœur de Nacre	DUBOIS Patrick	GUILLOUARD Jean-Luc
C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon	BANNIER Michel	POSTEL André
	LOUVARD Henri	DUVAL Gérard
C.D.C. Val ès Dunes	GARNIER Monique	PARIS Monique
Intercom de la Vire au Noireau	FELS Etienne	
C.D.C. Pays de Falaise	GASNIER Jean-Marie	POURNY Pascal

Composition de la Commission "Conduite du SCoT et Urbanisme Commercial"

Président : Xavier PICHON

Co-Vice-Présidents : Thierry LEFORT et Marc POTTIER

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
CU Caen la mer	BELLOMO Salvatore	LE ROLLAND Philippe
	BERKOVICZ Grégory	
	BRUNEAU Joël	
	BURGAT Hélène	
	DELBUEL Christian	
	FRANCOIS Sébastien	
	GOUTTE Dominique	
	GUILLOT Edith	
	HITIER Bruno	
	JOUIN Pascal	
	LAFONT Michel	
	LECAPLAIN Patrick	
	LECERF Marc	
	LECHARTIER Micheline	
	PHILIPPE Jean-Marc	
	POTTIER Marc	
	POULLIAS Lionel	
	RENOUF Thierry	
	RIBALTA Ghislaine	
	RIGOT Claudie	
SAINT Thierry		
SERARD Pascal		
SUZANNE Joël		
TOSTAIN Jean-Pierre		
TURBATTE Béatrice		
VINOT-BATTISTONI Dominique		
VIRLOUVET Jacques		
C.D.C. Cingal Suisse Normande	BRETEAU Jean-Claude	CHANDELIER Paul
	BAR Michel	COLLIN Jacques
	LANGEOIS Serge	LEBLANC Bernard
	LADAN Serge	
C.D.C. Cœur de Nacre	GUINGOUAIN Jean-Luc	LERMINE Patrick
	LEFORT Thierry	
C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon	GIRARD Henri	DUVAL Gilbert
	GUILLEUX Rémy	PIERSIELA Martine
	PAGNY Laurent	
	PICARD Hubert	
	POSTEL André	
C.D.C. Pays de Falaise	GOUPIL Jean-Pierre	HOFLACK Christine
	POURNY Pascal	MACE Eric
C.D.C. Val ès Dunes	PESQUEREL Philippe	de GIBON Sophie
	PICHON Xavier	MARTIN Patrice

Composition de la Commission "Politiques Contractuelles"

Co-Présidents : Paul CHANDELIER et Grégory BERKOVICZ

Vice-Président : Romain BAIL

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
	AUBERT Catherine	
C.U Caen la mer	BAIL Romain	LAURENT Franck
	BERKOVICZ Grégory	
	HAY Xavier	
	JEANNE Joël	
	LECERF Marc	
	JOYAU Nicolas	
	MICHEL Robert	
	PIQUET Bruno	
	VINOT-BATTISTONI Dominique	
	VIRLOUVET Jacques	
	C.D.C. Cingal Suisse Normande	GOUBERT Nicole
VANRYCKEGHEM Jean		LADAN Serge
CHANDELIER Paul		
C.D.C. Cœur de Nacre	JOUY Franck	
C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon	ENAUULT Bernard	MALAQUIN Jean-Louis
	PAGNY Laurent	PIERSIELA Martine
	PICARD Hubert	BLIN Daniel
	BANNIER Michel	ROSE Dominique
Intercom de la Vire au Noireau	FELS Etienne	
C.D.C. Pays de Falaise	MESNIL Jean-Philippe	GUIBOUT Maryvonne
		HOFLACK Christine
C.D.C. Val ès Dunes	PICHON Xavier	COMBE Michel

Composition de la Commission "Coopérations interterritoriales" Co-Présidents : Dominique VINOT-BATTISTONI, Jean-Marie SEVIN		
Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
C.U Caen la mer	BRUNEAU Joël	LAURENT Franck
	VINOT-BATTISTONI Dominique	TURBATTE Béatrice
	GOUTTE Dominique	
	BELLOMO Salvatore	
	PATARD-LEGENDRE Michel	
	LECAPLAIN Patrick	
	POTTIER Marc	
	RENOUF Thierry	
	SCHMIT Pierre	
	TRAVERT Josette	
C.D.C. Normandie Cabourg Pays d'Auge	PAZ Olivier	
C.D.C. Cingal Suisse Normande	TENCE Roger	BRETEAU Jean-Claude
C.D.C. Cœur de Nacre	JOUY Franck	LERMINE Patrick
C.D.C. Vallée de l'Orne et de l'Odon	PICARD Hubert	PIERSIELA Martine
	GIRARD Henri	GUILLEUX Rémy
Intercom de la Vire au Noireau	ALLIZARD Pascal	
	MALOISEL Gilles	
C.D.C. Pays de Falaise	LETEURTRE Claude	GUIBOUT Maryvonne
C.D.C. Val ès Dunes		DE GIBON Sophie
CDC Coutances Mer et Bocage	COULON Gérard	COUSIN Jean-Manuel
CA de Saint-Lô agglo	QUINQUENEL Gilles	
C.D.C. Domfront Tinchebray Interco	NURY Jérôme	
C.A. Mont-St-Michel Normandie	HUET Guénaël	
CDC Bayeux Intercom	LEPOULTIER Mélanie	
CDC Blangy Pont-l'Evêque Intercom	COTHIER Florence	
	DESHAYES Yves	
C.U. d'Alençon	LURCON Gérard	DARCISSAC Emmanuel
C.D.C. Pays de Honfleur-Beuzeville	FLEURY Catherine	
C.A. Flers Agglo	DUMAINE Michel	
C.D.C. Granville Terre et Mer	SEVIN Jean-Marie	



Pôle métropolitain

Caen Normandie Métropole

19 avenue Pierre Mendès-France

CS 52700 - 14027 CAEN Cedex 9

Tél. : 02.31.86.39.00

www.caen-metropole.fr